



PROJET ETABLISSEMENT

2020 - 2025

**D.I.T.E.P. MEDOC / PORTE DU MEDOC
PÔLE GRAND BARAIL**

01/03/2019

Table des matières

GLOSSAIRE	3
1 IDENTIFICATION ETABLISSEMENT	6
HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION ET DE L'ETABLISSEMENT : De l'identité aux missions de l'établissement	
2 PRESENTATION DE L'A.E.I.S.....	7
2.1 La mise en œuvre d'un projet associatif : des valeurs, un cadre d'action.....	7
2.2 Les valeurs du projet associatif.....	8
2.2.1 <i>Le respect de la personne</i>	9
2.2.2 <i>Ouverture et solidarité</i>	9
2.2.3 <i>Adaptabilité</i>	9
3 PROJET DE L'I.T.E.P.....	10
3.1 Introduction.....	10
3.2 Historique I.T.E.P.....	10
4 LES FONDAMENTAUX DU PROJET D'ETABLISSEMENT.....	11
4.1 Cadre géographique.....	12
4.2 Cadre légal.....	15
4.2.1 <i>Population</i>	17
4.3 Des modes d'accompagnement adaptés aux besoins du public accueilli.....	18
4.3.1 <i>L'I.T.E.P : Accueil de jour et hébergement</i>	19
4.3.1.1 Le pôle pédagogique.....	19
a) La scolarité.....	19
b) Les ateliers techniques.....	20
c) L'A.M.O.T. (Accompagnant en Milieu Ordinaire).....	21
4.3.1.2 Le pôle éducatif.....	21
a) Les projets d'ateliers.....	23
b) Les activités sportives.....	24
c) Les transferts.....	25
4.3.1.3 Le pôle thérapeutique.....	26
4.3.1.4 L'hébergement à l'internat.....	29

4.3.1.5	Le Service Hébergement Extérieur.....	30
	a) Les chambres d'autonomie.....	30
	b) Les chambres en ville.....	31
4.3.1.6	Le service ambulatoire S.E.S.S.A.D.....	32
5	L'OFFRE DE SERVICE ET L'ORGANISATION.....	34
5.1	Approche globale de l'accompagnement.....	35
	5.1.1 <i>La fonction thérapeutique.....</i>	35
	5.1.2 <i>La fonction éducative.....</i>	35
	5.1.3 <i>La fonction pédagogique.....</i>	36
	5.1.4 <i>Le service social.....</i>	37
	5.1.5 <i>Le travail avec les familles.....</i>	38
	5.1.6 <i>Le rôle des services généraux et administratifs.....</i>	39
	5.1.7 <i>L'équipe de direction.....</i>	39
	a) Le directeur	39
	b) La directrice adjointe	40
5.2	L'organisation.....	41
	5.2.1 <i>La procédure d'admission.....Annexe 1.....</i>	41
	5.2.2 <i>La fin d'accompagnement.....Annexe 2.....</i>	42
6	LES RESSOURCES DE L'ETABLISSEMENT.....	43
6.1	Professionnels et compétences mobilisés.....	43
	6.1.1 <i>Organigramme.....Annexe 3.....</i>	45
	6.1.2 <i>Fonction et rôles par métiers.....</i>	45
	6.1.3 <i>Plan de formation.....Annexe 4.....</i>	52
	6.1.4 <i>L'organisation des réunions.....</i>	52
6.2	Ressources matérielles.....	54
6.3	Ressources financières.....	57
6.4	Les systèmes d'information.....	57
7	LE PARTENARIAT ET LE RESEAU.....	58
8	PARTIE PROJECTIVE.....	58
9	FICHES ACTIONS.....	60

GLOSSAIRE

A.E.I.S.	Association pour l'Education et l'Insertion Sociale
A.F.E.	Association des Foyers de l'Enfant
A.M.O.T.	Accompagnant en Milieu Ordinaire de Travail
A.N.E.S.M.	Agence Nationale de l'Evaluation et de la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
A.P.A.	Activité Physique Adaptée
A.R.S.	Agence Régionale de Santé
A.S.E.	Aide Sociale à l'Enfance
B.P.O.	Bilan Période d'Observation
B.P.	Bilan Projet
C.A.C.I.S.	Centre d'Accueil, de Consultation, d'Information sur la Sexualité
C.A.P.	Certificat d'Aptitude Professionnelle
C.A.S.F.	Code de l'Action Sociale et des Familles
C.A.S.E.	Comité d'Action Sociale et Educative
C.D.A.P.H.	Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées
C.D.D.	Contrat à Durée Déterminée
C.D.I.	Contrat à Durée Indéterminée
C.D.E.S.	Commission Départementale de l'Education Spécialisée
C.H.R.S.	Centre Hébergement et de Réinsertion Sociale
C.F.A.	Centre de Formation des Apprentis
C.F.G.	Certificat de Formation Générale
C.E.I.D.	Centre d'Education et d'Information sur les Drogues
C.P.A.M.	Caisse Primaire d'Assurance Maladie

C.P.O.M.	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
C.V.S.	Conseil de la Vie Sociale
E.M.D.R.	Eye Movement Desensitization and Reprocessing
E.S.A.T.	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
E.S.M.S.	Etablissement et Services Médico-Sociaux
E.H.P.A.D.	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
D.G.A.S.	Direction Générale Adjointe Solidarité et du Logement
D.I.P.C.	Document Individuel de Prise en Charge
D.I.T.E.P.	Dispositif Intégré I.T.E.P.
E.S.S.	Equipe de Suivi de Scolarisation
E.T.P.	Equivalent Temps Plein
G.E.V.A.S.C.O.	Grille d'Evaluation Scolaire
I.T.E.P.	Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
I.P.S.	Individual Placement Support
H.A.C.C.P.	Hazard Analysis Critical Control Point
H.A.S.	Haute Autorité de Santé
H.P.S.T.	Hôpital, Patient, Santé, Territoire
M.D.P.H.	Maison Départementale des Personnes Handicapées
M.E.C.S.	Maison d'Enfants à Caractère Social
P.P.A.	Projet Personnalisé d'Accompagnement
P.P.S.	Projet Personnalisé de Scolarisation
P.E.C.	Prise En Charge
S.A.V.S.	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
S.A.M.S.A.H.	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
S.E.S.S.A.D.	Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile
S.I.A.O.	Service d'Information, d'Accueil et d'Orientation

S.H.E.	Service d'Hébergement Extérieur
T.A.T.	Thematic Apperception Test
T.S.A.	Troubles du Spectre Autistique
W.A.I.S.	Wechsler Adult Intelligence Scale
W.I.S.C.	Wechsler Intelligence Scale for Children

PROJET D'ETABLISSEMENT

Dispositif Intégré I.T.E.P. PÔLE GRAND BARAIL

1 IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Association : Association pour l'Education et l'Insertion Sociale **(A.E.I.S.)**

131 rue Stéhélin

33200 BORDEAUX

Etablissement : Dispositif Intégré Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique **(I.T.E.P.)**

Pôle Grand Barail

Rue du Grand Barail

33300 BORDEAUX

Directeur : Patrice PRIETO

Vocation : I.T.E.P.

Accueil de 38 adolescents et jeunes adultes, garçons ou filles, de 13 à 21 ans :

- 12 en internat et/ou semi-internat sur le site de Bordeaux Lac ;
- 11 au Service Hébergement Extérieur, sur le site du Bouscat, selon différentes modalités de prise en charge : chambres d'autonomie, appartements en ville ;
- 15 en ambulatoire dans le cadre du S.E.S.S.A.D. ;

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION ET DE L'ETABLISSEMENT

De l'identité aux missions de l'établissement

2 PRESENTATION DE L'A.E.I.S.

2.1 La mise en œuvre d'un projet associatif : des valeurs, un cadre d'action

L'Association pour l'Education et l'Insertion Sociale (A.E.I.S.) née le 09 février 2009, est issue de la fusion de deux associations situées à Bordeaux : l'Association des Foyers de l'Enfant (A.F.E.) et le Comité d'Action Sociale et Educative (C.A.S.E.). Elle est actuellement présidée par Monsieur Jean-Claude CHIEZE.

☛ Association des Foyers de l'Enfant

Fondée en 1924, l'Association des Foyers de l'Enfant reposait sur des principes d'humanisme chrétien. Gérée par une congrégation religieuse, elle permettait d'accueillir des enfants, adolescents ou jeunes majeurs. Trois services constituaient cette association :

- La Maison d'Enfants à Caractère Social (M.E.C.S.) SAINT FERDINAND et son service d'insertion aux jeunes majeurs
- La Maison d'Enfants à Caractère Social GODARD
- L'I.T.E.P. Stéhélin et le S.E.S.S.A.D. Stéhélin

☛ Comité d'Action Sociale et Educative

En premier lieu, le Comité d'Action Sociale Nord-Africaine est créé par le Docteur CAZENAVE le 26 octobre 1956. En 1962, l'association est renommée le Comité d'Action Sociale et Educative (LE C.A.S.E.) et se destine alors à l'enfance inadaptée avec la création de l'Institut de Rééducation Château Breillan.

Deux établissements constituaient cette association I.T.E.P. Grand Barail à Bordeaux et I.T.E.P. Château Breillan à Blanquefort.

Cette fusion création entre l'A.F.E. et le C.A.S.E. s'est accompagnée d'une restructuration du Conseil d'Administration ainsi que de l'embauche d'un Directeur Général.

Actuellement, l'A.E.I.S. dispose d'un siège social situé à Bordeaux Caudéran et de plusieurs établissements dont le D.I.T.E.P. Médoc / Porte du Médoc :

- Le Pôle Grand Barail à Bordeaux Lac ;
- Le Pôle Breillan à Blanquefort ;
- Le Pôle Stéhélin à Bordeaux Caudéran ;

Et,

- La M.E.C.S. Godard-Saint Ferdinand à Bordeaux (deux sites) ;
- L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) La Mémoire des Ailes à Marcheprime ;
- E.H.P.A.D. Plein Air à Arcachon ;

L'A.E.I.S. est idéalement implantée dans Bordeaux et sa banlieue limitrophe ; à proximité de tous les services dont les structures ont besoin, comme les écoles, les services médicaux, le tribunal, les structures de sports et de loisirs, etc...

2.2 Les valeurs du projet associatif

En synergie avec les principes fondateurs des deux associations, l'A.E.I.S. fonde le 30/04/2009 son projet et son action au service des usagers et de leur famille. Elle garantit 4 axes éthiques fondamentaux :

- Préserver la dignité et l'intégrité physique, psychique et morale de toute personne, sujet de droit, en risque d'exclusion sociale et de perte de citoyenneté ;
- Mobiliser tous les moyens disponibles et s'engager dans le champ médico-social élargi, pour aider les personnes fragilisées à devenir actrices autonomes de leur projet de vie, élément pivot des projets d'établissements, et à mener à bien une insertion sociale optimale ;
- Soutenir et promouvoir la professionnalisation des équipes qui travaillent auprès des différents publics en difficulté, en favorisant la reconnaissance des compétences, les échanges, la créativité et les actions de formation ;
- S'inscrire dans une économie sociale et solidaire, sans but lucratif, pour développer un projet fondé sur le partage, la bienveillance et le respect de l'utilisateur et s'assurer d'une juste utilisation des financements publics, dans le respect du cadre et des orientations budgétaires définis.

2.2.1 Le respect de la personne

- L'A.E.I.S. défend pour tous, le principe de liberté de penser, elle garantit la liberté de choix, et s'engage à lutter contre l'uniformisation des prises en charge ;
- L'A.E.I.S. reconnaît l'usager et sa famille comme citoyens, et favorise leur participation dans les instances prévues à cet effet ;
- L'A.E.I.S. appréhende l'usager comme acteur de son devenir et le soutient dans cette approche, elle accueille la personne avec ses compétences, qu'elle soit en difficulté, en marge ou exclue de la société ;

2.2.2 Ouverture et solidarité

- L'A.E.I.S. affirme sa volonté de développer une participation responsable dans une dynamique de réflexion et de questionnement de tous ceux qui sont impliqués dans son action, elle propose des temps d'échanges interdisciplinaires, et favorise la mutualisation des outils.
- L'A.E.I.S. s'inscrit dans les différents schémas départementaux, elle favorise les échanges inter associatifs, contribue à l'évolution sociale par la recherche de réponses novatrices et de qualité.

2.2.3 Adaptabilité

- L'A.E.I.S. s'inscrit dans un processus de décroisement des prises en charge, et s'engage à offrir une diversité d'accueils complémentaires.
- L'A.E.I.S. met en place des dispositifs d'évaluation interne et externe ; évaluation qui s'inscrit dans une démarche éthique de clarté et de contrôle, elle s'engage dans une démarche qualité intégrant les évolutions du contexte social.

3 PROJET DE L'I.T.E.P.

3.1 Introduction

Créé 1974, l'Institut de Rééducation Labottière, deviendra l'I.T.E.P. (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) en 2005. Il accueille en 2019, 38 jeunes garçons ou filles âgés de 13 à 21 ans, selon le principe de l'ouverture permanente pour ce qui concerne le dispositif d'accueil des chambres en ville.

Au fil des années, l'accompagnement à l'I.T.E.P. Grand Barail s'est orienté vers l'insertion professionnelle et sociale, et ce d'une façon individualisée. Pour autant, il s'adresse à des jeunes qui présentent des pathologies psychiques les empêchant d'intégrer une activité professionnelle pérenne, ou présentant un niveau scolaire insuffisant, ne leur permettant pas de suivre sereinement un apprentissage en alternance.

Il a été important de repenser le projet d'un point de vue pluridisciplinaire, en créant des accompagnements, en interne, adaptés aux besoins des jeunes accueillis, en repositionnant la dimension thérapeutique, éducative et pédagogique au cœur de l'accompagnement.

3.2 Historique de l'I.T.E.P.

Historiquement, l'établissement est l'héritier du foyer Saint Louis créé en 1956 par Madame le Docteur Alice CAZENAVE, fondatrice du C.A.S.E. en 1962.

En 1974, le foyer Labottière devient l'Institut de Rééducation (I.R.) Labottière avec un projet spécifique pour les jeunes en difficulté d'intégration scolaire et sociale.

En 1978, l'I.R. Labottière propose une alternative à l'internat en créant un service de chambres en ville pour les jeunes les plus âgés qui ont la capacité de s'inscrire dans une démarche d'autonomie.

Jusqu'en 1980, l'I.R. accueille principalement des jeunes ayant une orientation justice.

Progressivement, un travail se développe avec la Commission Départementale de l'Education Spéciale (C.D.E.S.), plus axé sur le soin.

Conformément au décret du 06 janvier 2005, l'I.R. prend la dénomination d'I.T.E.P., et est transféré rue du Grand Barail à Bordeaux Lac.

4 LES FONDAMENTAUX DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Ce projet d'établissement est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale, ou le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation, conformément à la loi du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale ou médico-sociale et à l'article L.311-8 du C.A.S.F. (Code de l'Action Sociale et de la Famille).

Cette démarche s'inscrit dans un idéal commun incarné en la notion de bientraitance institutionnelle. En effet, c'est un document de référence partagée pour les équipes et l'ensemble des destinataires. C'est un guide d'intervention collective au regard d'une mission, au service des besoins des usagers et des attentes de l'environnement et des partenaires.

Il présente et justifie la politique et la stratégie de la structure en identifiant sa mission, ses valeurs, ses objectifs et prestations, ses projets de développement.

Au-delà de son cadre réglementaire, le projet d'établissement, comme son étymologie l'indique, renvoie à l'idée de projection c'est-à-dire qu'il se veut être le témoin d'aujourd'hui, comme du futur de l'établissement.

De ce fait, comme le stipulent les recommandations de l'H.A.S. (Haute Autorité de Santé), le projet d'établissement met en exergue trois grandes dimensions de travail :

- Une partie descriptive c'est-à-dire une description du fonctionnement de l'établissement, un état des lieux de l'existant ;
- Une partie projective c'est-à-dire comment l'établissement se projette dans les cinq ans à venir ;
- Une partie stratégique c'est-à-dire comment parvenir à cette évolution pour passer de l'état actuel à ce qui paraît souhaitable ;

Le projet d'établissement exprime d'abord la volonté collective d'une équipe interdisciplinaire, tout en favorisant l'initiative individuelle et la responsabilité personnelle de chacun de ses membres.

Il assure la convergence des pratiques thérapeutiques, éducatives, pédagogiques et sociales dont l'existence est indispensable à la cohérence de l'ensemble, tout en respectant la diversité des méthodes mises en œuvre par chacun des membres qui la composent.

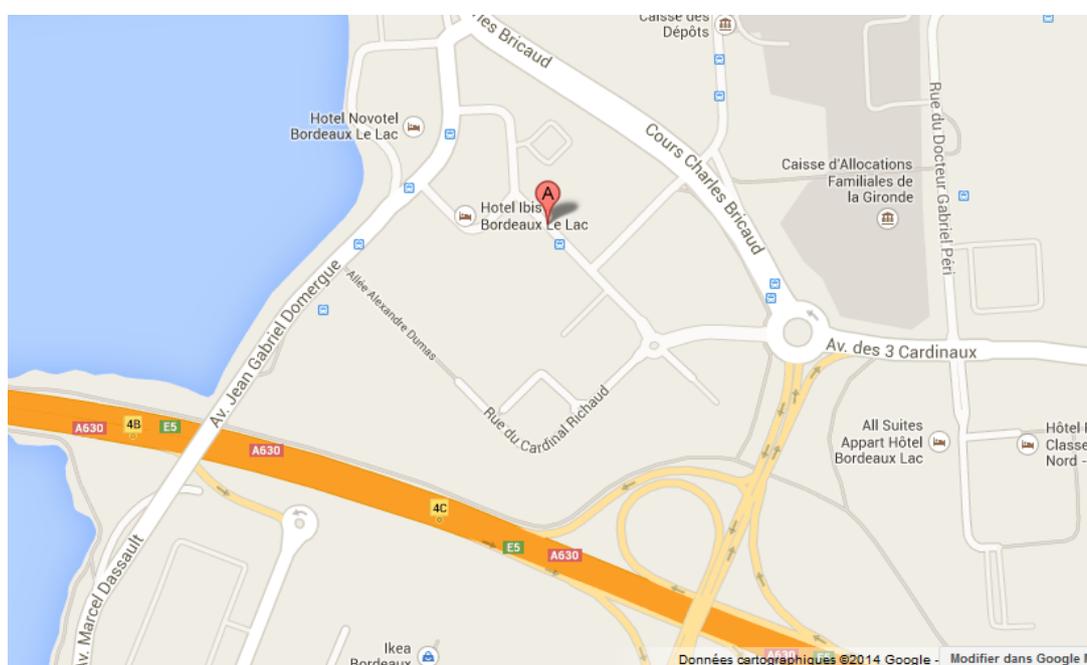
Il exprime les attentes, les espoirs, la volonté d'adaptation de l'établissement ; ce qui suppose une communauté d'objectifs partagés par l'ensemble de ses membres, objectifs qui reposent sur des valeurs communes.

Il donne une cohérence aux activités de l'institution et organise ses relations avec l'environnement et ses partenaires.

L'I.T.E.P., tant dans sa pratique que dans sa mission, au regard de la population accueillie est orienté vers une option de travail plus thérapeutique que rééducative.

4.1 Cadre géographique

➤ Site de Bordeaux Lac – rue du Grand Barail



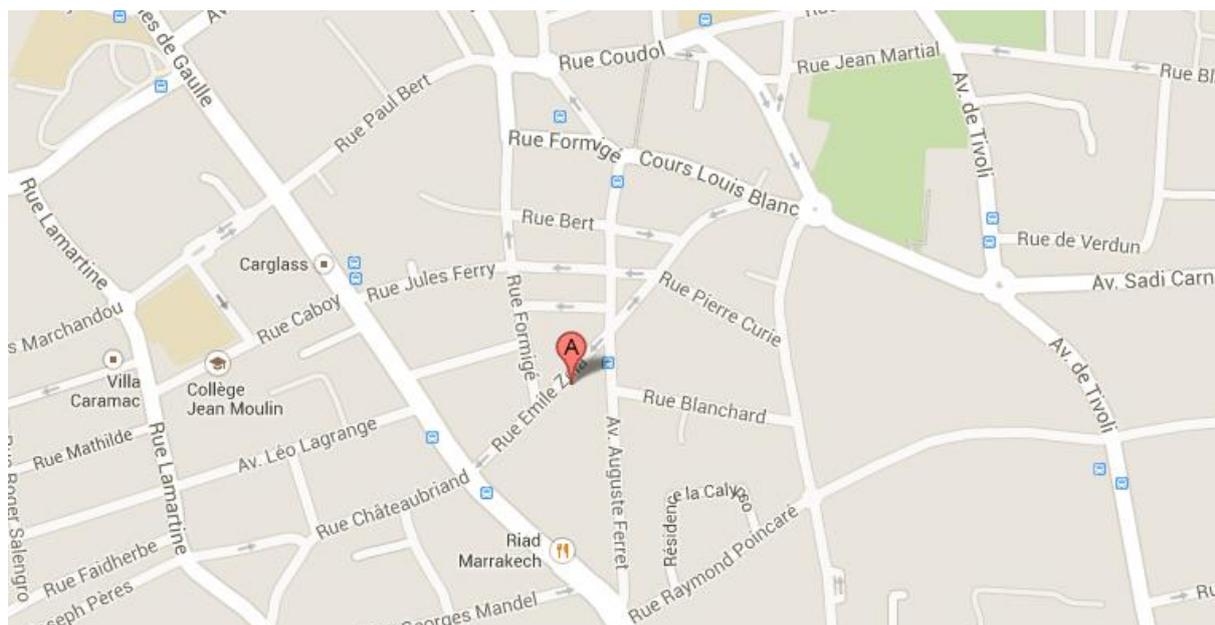
L'établissement est situé au cœur d'une zone hôtelière, dans un paysage semi-urbain (quartier de Bordeaux Lac), sur la partie Nord-ouest de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

L'institution est accessible par tous les transports urbains (bus de ville lignes 7-32-37) et par le tramway (C).

L'I.T.E.P. est implanté sur un terrain de 6 000m² ; la structure représentant au total 1 400m².



➤ Sites du Bouscat – rue Emile Zola au N°48 et N°42



Le service ambulatoire (S.E.S.S.A.D.) est situé au centre-ville du Bouscat (48 rue Emile Zola) au cœur d'une résidence. Il est composé de deux bureaux (équipe éducative et psychologue), d'une salle de réunion et d'une cuisine d'appoint.



Le Service Hébergement Extérieur « chambres d'autonomie» se situe quant à lui dans la même rue au N° 42.

Il est composé de 4 studios individuels équipés d'un coin cuisine, de sanitaire (toilettes et douche), un bureau (équipe interdisciplinaire) et d'un lieu de vie (salle à manger).



« Les chambres en ville » sont au nombre de 6 studios loués sur Bordeaux Métropole et un situé dans la Résidence Maucoudinat sur Bordeaux (convention de partenariat avec l'association A.R.I).

Les jeunes des chambres en ville peuvent rencontrer les professionnels à l'échoppe, Avenue Auguste Ferret, au Bouscat. La maison est située à côté du Service Hébergement Extérieur.



4.2 Cadre légal

Le cadre réglementaire de référence est fixé par les textes suivants :

- Loi 2002-02 du 2 janvier rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Loi 2005-102 du 11 février pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Décret 2005-11 du 6 janvier fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques ;
- Circulaire du 14 mai 2007 relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charge des enfants accueillis
- Les guides de recommandation de bonnes pratiques de la H.A.S. (Haute Autorité de Santé) et de l'A.N.E.S.M. (Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) ;

- Décret 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du code de l'éducation et les E.S.M.S. mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 312-1 du C.A.S.F. ;
- Décret N°2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé ;

Les jeunes sont admis sur décision d'orientation en I.T.E.P. donnée par la C.D.A.P.H. et les prestations d'accompagnement sont financées par la Sécurité Sociale. L'autorité de tarification et de contrôle est l'A.R.S. Nouvelle Aquitaine (l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine).

Le décret N°2017-620 du 24 avril 2017 impose un fonctionnement des I.T.E.P. en dispositif intégré. Dans ce contexte, une convention cadre est signée entre l'association St Vincent de Paul Lamothe Lescure à Eysines et l'A.E.I.S. Il en découle une convention de partenariat en fonctionnement en D.I.T.E.P., entre les deux associations le 13 mars 2018, en partenariat avec l'A.R.S., le Conseil Départemental, l'Education Nationale, la C.P.A.M. et la M.D.P.H.

Le dispositif intégré nommé « D.I.T.E.P. Médoc / Porte du Médoc », s'inscrit dans les C.P.O.M. (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de moyens) 2019 – 2023 des deux associations, pour soutenir la mise en œuvre de parcours complexe.

Cette évolution amène à une réorganisation en « Pôles », repérés selon les catégories d'âge : Pôle St Vincent, Pôle Stéhélin, Pôle Breillan et Pôle Grand Barail.

Le dispositif intégré consiste à répondre avec plus de souplesse aux besoins des jeunes accueillis, et ainsi de pouvoir moduler le type d'accueil au regard de chaque situation, sans nécessité de nouvelle décision de la C.D.A.P.H.

La mise en place du D.I.T.E.P. implique la désignation d'un référent de parcours pour chaque jeune. Les accompagnements répondent à des besoins spécifiques et sont menés dans une logique de parcours, dans un souci de fluidité et afin d'éviter les ruptures d'accompagnement.

4.2.1 La population

Le décret N° 2005-11 du 6 janvier 2005, fixant les conditions techniques d'organisation de fonctionnement des Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques définies dans l'article D312-59-1 du C.A.S.F. « **les Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages** ».

Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives souvent préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.

Le Pôle Grand Barail accueille sur la **structure de Bordeaux Lac**, 12 jeunes garçons âgés de 13 à 18 ans, en internat de semaine modulable, du dimanche 18 H 00 au vendredi 16 H 30. L'établissement dispose d'une unité d'enseignement et d'un pôle préprofessionnel proposant des temps de scolarité, des ateliers techniques et un accompagnement en milieu ordinaire de travail.

Sur le site du Bouscat, un **service ambulatoire (S.E.S.S.A.D.)** mixte de 15 places, pour des jeunes adolescents et jeunes adultes (13 – 21 ans).

4 **studios d'autonomie** accueillant 4 jeunes garçons et filles, à partir de 17 ans. Ce dispositif a pour vocation d'être entre autre une passerelle entre l'internat et les appartements, tout en restant ouvert à l'accueil de jeunes venant d'autres établissements que ceux de l'association.

Les dispositifs internat, chambre d'autonomie et S.E.S.S.A.D. sont fermés une partie des vacances scolaires. Ces différents services fonctionnent sur une base de 210 jours d'ouverture par an.

Un **service de chambres en ville**, avec 7 studios individuels répartis sur l'ensemble de la métropole accueillant des jeunes majeurs, garçons et filles, jusqu'à 21 ans. Ces jeunes ayant un projet professionnel ou pré professionnel plus abouti.

Ce service bénéficie d'une ouverture permanente.

Sur la population du D.I.T.E.P., les adolescents et jeunes adultes présentent pour la plupart, des troubles psychiques dont les plus manifestes et les plus fréquents semblent être :

- Un contrôle extrêmement difficile de leurs émotions ;
- Une très faible estime de soi ;
- Une détresse existentielle et une forte quête affective ;
- Un mode relationnel perturbé ;
- Un brouillage dans la représentation des places et dans les rôles des membres de la famille ;
- Une intolérance à la frustration ; troubles oppositionnels ;
- Beaucoup d'instabilité motrice et psychique ;

Certains d'entre eux présentent des facteurs de vulnérabilité à risque de trouble mental constitué. Cette vulnérabilité est de plus, accentuée par le processus adolescent qui vient les bousculer et augmenter ces troubles.

4.3 Des modes d'accompagnement adaptés aux besoins du public accueilli

LE TRAVAIL EN EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Face à la complexité des difficultés individuelles, familiales et sociales présentées par les jeunes et afin d'éviter l'isolement de chaque intervenant, le travail et l'analyse des situations sont conduits en équipe interdisciplinaire.

Elle se compose de professionnels du champ éducatif, thérapeutique et pédagogique et social ainsi que des services généraux et administratif.

LA NOTION DE PARCOURS INDIVIDUALISE

A travers l'évaluation des besoins, du recueil des demandes du jeune et de sa famille, découle une proposition d'accompagnement personnalisée. Le jeune est pensé dans sa globalité. On entend par là, de le considérer au-delà de ses symptômes, de son handicap ou de ses troubles. Le travail s'organise à partir de ses capacités et de ses compétences.

Son évolution, son parcours sont en lien avec ses différents environnements : scolaire, professionnel, familial, social...

En fonction de l'âge du jeune, différents modes d'accompagnement sont possibles :

4.3.1 L'I.T.E.P. : Accueil de jour et Hébergement

L'établissement situé rue du Grand Barail à Bordeaux Lac accueille 12 jeunes garçons de 13 à 18 ans dans le cadre d'un :

- Accueil de jour autour d'une prise en charge pédagogique, éducative et thérapeutique ;
- Accueil de nuit autour d'un internat modulable de semaine ;

L'accompagnement de ces adolescents se fait selon un emploi du temps individualisé dont les modalités d'accueil sont co-construites avec les familles et les jeunes.

ACCUEIL DE JOUR

4.3.1.1. Le pôle pédagogique

- a) La scolarité :

Il se compose d'une unité d'enseignement avec deux classes et trois groupes, construits à partir des âges des jeunes et de leurs niveaux de scolarité.

Lorsque cela est possible, l'objectif est de favoriser au maximum l'inclusion scolaire en milieu ordinaire notamment dans le cadre d'une scolarité partagée ou par le biais de formation professionnelle.

Les plus jeunes sont amenés à passer leur premier diplôme : le C.F.G. (Certificat de Formation Générale) ou le brevet des collèges selon les capacités de chacun et à réaliser des stages courts de découverte de l'entreprise.

Au-delà de 16 ans, le jeune intègre le « pôle préprofessionnel » qui propose des temps de scolarité (classe « pré-pro »), des ateliers techniques à visée préprofessionnelle et un accompagnement en milieu ordinaire de travail. L'accompagnement va tourner autour de la construction d'un projet professionnel à travers la mise en stages en entreprise, la formation, l'obtention d'un diplôme (C.A.P. (Certificat d'Aptitude Professionnelle), titre professionnel, Bac pro...), beaucoup en alternance.

Dans le cadre du D.I.T.E.P. Médoc/Porte du Médoc, l'établissement peut accueillir également des jeunes garçons de 16 à 18 ans, provenant d'autres établissements, au sein du pôle préprofessionnel.

Les activités physiques et sportives font parties intégrantes du projet pédagogique et sont menées par les éducateurs en partenariat avec des associations sportives et en lien avec des éducateurs sportifs, tout comme la pratique des arts plastiques assurée par les enseignantes.

b) Les ateliers techniques :

En complément de ces accompagnements sont proposés des ateliers techniques en interne animés par un éducateur technique ou avec une immersion collective en milieu professionnel possible, encadrée par ce professionnel et un éducateur.

Les objectifs recherchés visent une mise en situation concrète avec une confrontation basée sur un principe de réalité de travail, tant sur les attendus (savoir-faire) que sur les habiletés sociales requises (savoir-être).

Ils sont mis en œuvre pour :

- Donner du sens pratique aux apprentissages théoriques ;
- Prendre des repères pré-professionnalisant dans un environnement de travail ;
- Travailler les questions du respect des règles de sécurité et d'hygiène ;
- Initier et sensibiliser aux métiers manuels ;
- Acquérir des compétences techniques ;
- Expérimenter : « faire » pour apprendre ;

Ces ateliers s'adressent aussi aux plus jeunes dans une dimension préprofessionnelle moins prononcée. Au-delà des aspects techniques, les temps d'ateliers permettent aussi au jeune, à travers des réalisations concrètes, de canaliser les tensions, les énergies dans une démarche créative et de soin.

Les ateliers sont réguliers, repérés et se présentent comme une réponse institutionnelle globale aux besoins des adolescents accueillis. Ces espaces sont animés en lien avec l'équipe pédagogique, thérapeutique et éducative et privilégient les interactions avec les espaces de droit commun.

Les ateliers peuvent concerner l'entretien des espaces verts, l'entretien et l'aménagement des locaux, bricolage divers, la réparation de vélos, la confection de sodas, les activités manuelles et sensorielles. Le contenu des ateliers est travaillé en lien avec la scolarité et les programmes menés en classe.

Mais aussi des activités maraîchage, prestations viticoles, espaces verts directement en entreprise, sous la forme de partenariats de type « chantiers école ».

c) L'A.M.O.T. (Accompagnant en Milieu Ordinaire de Travail) :

Pour soutenir l'orientation professionnelle en milieu ordinaire, un éducateur, formé à l'emploi accompagné, a une mission dédiée à l'accompagnement en milieu ordinaire de travail.

Pour certains jeunes, l'orientation en milieu de travail protégé s'impose et nous amène à travailler en partenariat avec les E.S.A.T.

Ce professionnel aide le jeune à se définir dans son projet professionnel et l'accompagne dans la recherche et la mise en place de stages en entreprise, leur suivi et évaluation. Cela peut passer aussi par la visite d'entreprises et la participation à des salons des métiers ou des activités bénévoles....

Pour ce faire, il développe un réseau entreprises et assure un travail de partenariat nécessaire. Le pôle Grand Barail fait partie de la plateforme Handamos axée sur l'emploi accompagné, sur laquelle l'établissement s'appuie et vers laquelle il oriente.

Les recherches de stages, les contrats d'apprentissage, l'insertion professionnelle dans son ensemble, sont autant d'outils à notre disposition, au même titre que la scolarité, les ateliers, les espaces thérapeutiques ; mais ne sauraient, en aucun cas, devenir l'objectif ou la mission première de l'établissement.

Cet accompagnement s'appuie sur une méthodologie I.P.S. (Individual Placement Support). C'est un modèle éprouvé et efficace pour l'accès et le maintien en emploi pour les personnes vivant avec des troubles psychiques importants. Le modèle I.P.S. s'appuie sur neuf principes :

- 1- le but est le travail sur le marché ordinaire ;
(Emploi rémunéré/marché classique, intégration dans la communauté)
- 2- l'attention est portée aux préférences de la personne ;
(Type de travail/nature du soutien)

- 3- une collaboration partagée dans la prise de décision ;
(Rétablissement/Empowerment, pouvoir d’agir)
- 4- Exclusion Zéro ;
(L’inclusion au programme est basée sur le désir de travailler)
- 5- Lien avec les autres équipes de suivi médico-social ;
(Soutien des objectifs professionnels, accompagnement global)
- 6- recherche rapide d’un travail ;
(Pas d’évaluation/de préparation, démarche concrète, place and train (placer et accompagner))
- 7- soutien illimité dans le temps ;
(Aider la personne à devenir aussi autonome et satisfaite que possible, accompagnement de la durée en fonction des besoins de la personne)
- 8- Le développement d’emploi est systématique ;
(Basé sur les intérêts de la personne, contacts avec tout type d’employeurs)
- 9- Information sur les enjeux économiques ;

Le « rétablissement » prône la reprise du « pouvoir d’agir » et la défense des droits. Il désigne un cheminement propre de la personne pour se réapproprier sa vie et se réinsérer dans la société (Holué, 2013).

Les principes de l’I.P.S. sont adaptés à l’âge des jeunes accueillis au Pôle Grand Barail, avec une ouverture sur des périodes de stage et pas nécessairement sur de l’emploi.

4.3.1.2. Le pôle éducatif

L’ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Les objectifs sont :

- D’accueillir et accompagner ces adolescents vers une autonomie au quotidien, leur donner des moyens d’accéder sereinement à l’âge adulte et devenir des citoyens en capacité de faire des choix ;
- D’emmener ces jeunes à se poser la question de la formation, de l’apprentissage, du projet. Les emmener à retrouver de l’envie et du désir, à trouver confiance et estime de soi ;

Un Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A.) est établi et signé entre le jeune, le service et en accord avec les parents pour ce qui concerne les mineurs.

Ce projet fixe annuellement les objectifs en termes de soins, d'éducation, de relations, de loisirs, de formation, d'insertion professionnelle etc... Il fait l'objet d'une évaluation annuelle, à laquelle chaque partenaire est convié.

L'équipe travaille en réseau avec les différents partenaires sociaux. Les axes constitutifs du projet personnalisé guident ce travail en partenariat :

- La santé et les soins ;
- La vie sociale ;
- L'hébergement et la vie quotidienne ;
- La formation et l'insertion professionnelle ;
- L'administratif ;
- La protection et la prévention ;

a) Les projets d'ateliers :

Dans le cadre de sa mission, l'équipe éducative anime des activités éducatives appelées « ateliers », tout au long de l'année pour les adolescents accueillis.

Parmi ces activités éducatives, certaines sont régulières, repérées et se présentent comme une réponse institutionnelle globale aux besoins des jeunes accueillis en internat, en semi-internat et en accueil séquentiel. Ces espaces sont animés en lien avec l'équipe pédagogique et l'équipe thérapeutique et privilégient également les interactions avec les espaces de droit commun.

Les ateliers éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques représentent une des modalités d'accompagnement et de soin du Dispositif I.T.E.P. Grand Barail.

Ils sont mis en œuvre pour :

- Favoriser l'expression et l'apaisement psychique ;
- Promouvoir la santé, la qualité de vie et la connaissance de son corps ;
- Encourager l'acquisition des habiletés sociales et la communication avec autrui ;
- Permettre l'inclusion sociale en découvrant sa culture et son environnement ;
- Accompagner l'insertion professionnelle et l'acquisition de nouvelles compétences ;

Les ateliers actuels se déclinent autour des axes suivants et font l'objet d'une évaluation annuelle. Ils sont évolutifs et peuvent changer au profit d'autres :

- Sorties culturelles ;
- ASSR / Code de la route ;
- Ludothèque ;
- Pâtisserie ;
- Bien être ;
- Musique ;
- Préparation physique générale ;
- Sport ;
- Groupe de parole thérapeutique ;

b) Les activités sportives :

L'atelier sport consiste en la découverte de sports individuels ou collectifs. La pratique se fait sur les infrastructures sportives de la ville de Bordeaux et de sa métropole.

Les activités sportives s'adressent principalement aux jeunes accueillis sur le service de l'hébergement à l'internat. Ces jeunes ont un trop plein d'énergie qu'ils ne savent souvent pas canaliser, d'où des moments d'agitation de violence et de débordements dans l'institution.

A travers le sport, il s'agit donc de transformer cette agitation en agressivité adaptée et contenue.

La pratique du sport permet aussi à ces jeunes à travers la confrontation sportive et le jeu en équipe d'intégrer les règles nécessaires à la vie en société, et ce de manière ludique.

Par ailleurs, cet atelier peut susciter de manière individuelle l'envie de se mettre à la pratique d'un sport en club, chez les jeunes. L'atelier sportif donne accès à des activités sportives et des structures diversifiées et nombreuses (boxe, voile, Bmx, vélodrome, escalade, etc...).

Il permet aux jeunes de vivre des expériences de réussite, d'échec et d'appréhender la frustration de manière moins difficile et de se confronter à la vie de groupe.

La pratique sportive permet également de réaliser un travail au niveau de l'hygiène corporelle et vestimentaire, de manière détournée.

Cet atelier est encadré par les professionnels de l'équipe éducative de l'hébergement à l'internat et peut faire appel à des intervenants extérieurs.

c) Les transferts :

Les transferts sont des séjours temporaires d'établissement d'une durée supérieure à 48 heures et ont lieu sur des temps d'ouverture de l'établissement, en période de scolarité ou pendant les vacances scolaires (Circulaire D.G.A.S./3 C/MEN/DES/MS/DS n° 2003/149 du 26 mars 2003 relatif à l'organisation des transferts temporaires d'établissements pour enfants et adolescents handicapés).

Une déclaration de transfert concernant les enfants et adolescents est à réaliser auprès de l'A.R.S. Lorsqu'un groupe est constitué à la fois de mineurs et de majeurs, il y a lieu de faire la déclaration pour l'ensemble du groupe en y indiquant les tranches d'âge dans le dossier à compléter.

Les transferts sont des séjours hors les murs, proposés et organisés par les professionnels de l'I.T.E.P. Ces séjours ont pour les jeunes concernés un caractère éducatif, pédagogique et thérapeutique et font parties intégrantes du projet d'établissement comme des projets individualisés de chaque jeune qui en bénéficient.

Ils font à ce titre l'objet d'une préparation avec les enfants et leurs parents et d'une évaluation. Tout en se situant dans la continuité de l'accompagnement, ils sont l'occasion dans un milieu et un environnement nouveau, et à travers des activités différentes, de créer une rupture dans un mode de relation établi.

Ils permettent une approche différente du jeune et sont de nature à faire évoluer le travail pédagogique, éducatif ou thérapeutique. Ils sont ainsi susceptibles de faire évoluer le jeune vers une plus grande socialisation et une plus grande autonomie.

En tout état de cause, le transfert est un élément constitutif de la prise en charge thérapeutique du jeune.

4.3.1.3. Le pôle thérapeutique

Le pôle thérapeutique est représenté par le médecin psychiatre, intervenant sur l'ensemble des structures du D.I.T.E.P. Grand Barail, et les deux psychologues intervenant respectivement sur l'internat et sur les structures extérieures (S.E.S.S.A.D., chambre d'autonomie et chambre en ville).

Le pôle thérapeutique assure quatre fonctions :

- *Evaluation* : à différents niveaux, et différents moments de la prise en charge ;
- *Soins directs auprès des jeunes* : individuel ou groupal ;
- *Travail institutionnel*, au moment des différents temps de réunion : pluridisciplinaire, B.P.O., B.P. ;
- *Travail de partenariat et de réseau* avec les partenaires extérieurs du champ sanitaire ;

L'ÉVALUATION

Elle est systématique en période de pré admission, mais s'actualise tout au long de la prise en charge du jeune.

Au cours de la procédure d'admission, elle comprend : une consultation médicale parents/enfant et un entretien psychologique avec le jeune, en individuel

Elle tend à repérer :

- La /les problématiques du jeune, en fonction de ses antécédents, son histoire personnelle et familiale, son parcours scolaire, institutionnel.
- Des éléments du fonctionnement familial, passé et actuel

Elle s'appuie sur :

- les éléments d'information recueillis dans les dossiers et/ou rapportés par les parents,
- les éléments d'observation au cours de l'entretien,
- des outils spécifiques : bilans psychométriques/bilans projectifs

En période de préadmission, elle participe à la décision d'admission du jeune et oriente les modalités d'accueil. Tout au long de la prise en charge, elle vise à repérer ce qui est à l'œuvre chez le jeune, en termes de transformations, remaniements psychiques, accès à de nouvelles compétences (cognitives, relationnelles) ou au contraire ce qui se répète, se fige ou se dégrade.

L'évaluation s'actualise tout au long de la prise en charge et oriente les projets des jeunes, dans le champ du soin, mais plus largement sur l'ensemble de la prise en charge.

Les outils d'évaluation psychologique se composent :

- d'un bilan psychométrique à l'aide d'un W.I.S.C. V ou d'une W.A.I.S. IV, en fonction de l'âge ;
- d'un bilan psycho affectif au travers de tests projectifs qui sont ici essentiellement le test de Roschach et le T.A.T. ;

Si besoin cette évaluation peut être complétée par d'autres tests (figure de Rey...).

LES SOINS

a- En Individuel :

Trois types de psychothérapies sont proposées :

Soit des entretiens individuels à visée de soutien. Ils ont une ambition limitée sur le plan de la dynamique psychique. Ils visent à apporter une aide et un soulagement et non à mobiliser le psychisme en profondeur. Le but est d'aider le jeune dans le déroulement de sa vie, d'assurer un soutien par diverses réassurances, lui permettre d'aller vers une meilleure connaissance de lui en favorisant la mentalisation.

Soit des entretiens inscrits plus explicitement dans un travail psychothérapeutique à visée psychodynamique où les enjeux seront d'éviter la fixation évolutive, de renforcer l'individuation et la stabilisation narcissique, et de structurer les instances psychiques qui sous-tendent le développement de la personnalité.

La réalité de nos interventions diverge actuellement entre les services extérieurs et l'internat car la population n'est pas la même :

Sur les services extérieurs, les jeunes sont plus âgés, pour la plupart majeurs, avec souvent un positionnement de mise à distance de l'institution et de ce qui s'y rattache. Ils sont dans une volonté d'autonomie, de liberté de choix, plus affirmée et désormais plus accessible du fait de leur âge. Rares sont ceux qui formulent une demande d'accompagnement et encore moins de soins, surtout lorsqu'ils ont un long parcours institutionnel.

Néanmoins, le soin s'y organise selon 3 modalités : il est soit une indication dès le début de la prise en charge, ou alors il est accompagné et soutenu par l'observation d'autres professionnels (psychiatre/éducateur) auprès des jeunes, et rare mais pas impossible il peut être demandé par le jeune lui-même. Les entretiens sont alors proposés de manière régulière ou ponctuelle. Par ailleurs un travail d'accompagnement vers une poursuite du soin à l'extérieur de l'institution (C.M.P., PassMirail, M.D.A., psy libéraux) se met en place pour les jeunes qui sont en fin d'accompagnement.

Sur l'internat, la population est plus jeune et inscrite dans un quotidien institutionnel très présent. Tous n'ont pas un parcours institutionnel passé. Beaucoup peuvent formuler une demande de rencontrer la psychologue ou la psychiatre, même s'ils ne savent pas toujours en expliquer la raison, en premier lieu du moins. Pour une majorité d'entre eux, ils sont plus immatures, encore susceptibles de vouloir satisfaire au désir de l'adulte et pas encore inscrits dans un processus adolescent de discrédit massif de l'autorité de l'adulte.

b- En groupe thérapeutique :

Quatre ateliers sont nouvellement en place, ou à venir :

- *Groupes de parole* : outil de soutien à la pensée et la parole autour de sujets qui les concernent directement ou plus largement qui organisent le monde qui les entoure (8^{ème} dimension, Qu'en dit-on ?, actualités) ;
- *Atelier Graff* : groupe thérapeutique qui ouvrent à des modes d'expression en deçà du verbal. Au-delà de stimuler et d'encourager la créativité, il est aussi question de faire s'intéresser les jeunes sur leur processus de création et sur ce que leur production dit d'eux (pas d'interprétation sauvage/ idée de s'intéresser à d'autres aspects de soi et d'être moins étranger à soi-même) ;

LE TRAVAIL INSTITUTIONNEL

Il s'actualise par la présence de l'équipe thérapeutique sur les temps de réunions cliniques :

Il s'agit des réunions pluri disciplinaires hebdomadaires (une/service), des réunions du Bilan Projet Observation, des Bilans Projet.

L'équipe participe également à la réunion cadres hebdomadaire.

L'équipe s'associe, au même titre que l'ensemble des professionnels, à la réunion institutionnelle élargie qui intègre les jeunes, appelée « Réunion Grande Salle ».

LE TRAVAIL PARTENARIAL

Il vise à fluidifier les parcours de soins pendant la prise en charge des jeunes au sein du D.I.T.E.P., ou dans les suites, et de faire du lien avec l'extérieur.

Il s'agit de repérer, créer et faire vivre le réseau de soins (contacter, se mettre en lien ou accompagner physiquement) auprès des paramédicaux (infirmières libérales, orthophonistes...), des psychologues, des médecins traitant, des psychiatres, des unités d'hospitalisation, et des autres structures de soins (PassMirail...).

ACCUEIL DE NUIT

4.3.1.4. L'hébergement à l'internat

L'accueil de nuit peut venir en complément de l'accueil de jour. L'hébergement n'est qu'une possibilité et non l'objectif premier. Il répond à une indication.

L'objectif de cet hébergement est d'apporter un cadre structurant et rassurant pour permettre un travail sur l'autonomie du quotidien (rythme, hygiène de vie...).

S'intègrent à la vie du quotidien, des moments d'échanges et de partage à travers des activités de loisirs à visée socialisante, dans une volonté d'ouverture vers l'extérieur. La pratique d'activités sportives en club est également favorisée.

L'accueil en internat peut être aussi un outil thérapeutique favorisant un travail de distanciation d'avec la famille.

Cet accueil est modulable et évolutif en fonction des projets de chacun. Le travail éducatif se fait de manière bienveillante en individuel ou en groupe, à travers la gestion du quotidien et dans le respect de chacun.

Les professionnels sont soucieux de préserver la place des parents, à les associer à la co-construction du projet de leur enfant.

L'internat est intégré dans les locaux de l'I.T.E.P. et propose un grand espace de vie avec douze chambres individuelles avec salle d'eau et des espaces collectifs (salle de jeux, salle TV, salle à manger, salle d'activités, studio de musique, espaces extérieurs...). Les espaces collectifs sont aussi accessibles aux adolescents accueillis uniquement dans le cadre de l'accueil de jour.

4.3.1.5. Le Service Hébergement Extérieur

Le site du Bouscat, situé au 42 rue Emile Zola, abrite les locaux du Service Hébergement Extérieur.

Il offre deux modalités d'accueil :

- Les « chambres d'autonomie » proposant 4 studios, au sein d'un collectif, pouvant accueillir des grands adolescents et jeunes adultes de 17 à 21 ans (mixité) ;
- Les « chambres en ville », 7 appartements situés sur Bordeaux Métropole pour des jeunes adultes de 18 à 21 ans (mixité) ;

L'équipe, éducateurs et maîtresse de maison, accompagne les jeunes des chambres d'autonomie et des chambres en ville.

Le fondement des interventions repose sur un accompagnement plus ou moins de grande proximité, selon les capacités et les besoins du jeune (faire avec, faire faire, laisser faire, ...).

Elles tiennent compte des compétences du jeune mais aussi de ce qui fait obstacle, limite, ralentit ou empêche les processus d'autonomisation et l'entrée dans le monde adulte.

a) Les chambres d'autonomie :

Ce dispositif est une étape possible entre l'internat et les appartements (chambres en ville), sans être un passage obligé. Il s'inscrit dans une logique de parcours et dans la continuité du projet à construire.

Les jeunes accueillis peuvent être concernés par de la scolarité proposée à l'extérieur ou par des projets professionnels en cours de construction ou de formation professionnelle.

L'accueil se fait du dimanche soir au vendredi après-midi. Une présence éducative est assurée le matin et en soirée. Un surveillant de nuit est présent. Cet hébergement de semaine, modulable, suppose que les jeunes bénéficient d'un environnement familial ou d'une solution d'accueil pour les week-ends et les périodes de fermeture scolaire.

Ce lieu se veut convivial et chaleureux. C'est un lieu d'expérimentation autour du quotidien (courses, entretien du logement, solitude...), de l'orientation professionnelle et du prendre soin.

Ce travail se fait en équipe pluridisciplinaire, sous forme d'ateliers ou en individuel. L'objectif est de favoriser l'ouverture vers l'extérieur et nécessite un travail de réseau et de partenariat.

Les temps collectifs concernent un petit déjeuner partagé, un repas commun par semaine, une réunion des jeunes, hebdomadaire, un temps de jeux de société, un atelier « fait maison », atelier graff, A.P.A. Santé ...

Les interventions individuelles sont dispensées selon les besoins des jeunes et en fonction de leurs projets personnalisés. L'accompagnement, la planification, l'organisation des tâches, le repérage temporo-spatial, les outils de compensation et l'évaluation des besoins passe par un outil interne « Que sais-tu faire ? ».

Le service favorise l'accès à :

- L'autonomie dans les déplacements ;
- L'accompagnement des soins ;
- L'accompagnement préprofessionnel et professionnel ;
- La gestion du quotidien ;
- Les activités de loisirs ;
- La citoyenneté ;

b) Les chambres en ville :

Ce dispositif fonctionne sur le principe d'une ouverture permanente (365 jours par an) et s'adresse à des jeunes majeurs. Il propose un accompagnement individuel orienté vers l'extérieur et vise, dans le meilleur des cas, à préparer l'accès à un hébergement autonome.

Les interventions éducatives sont rythmées selon les besoins du jeune, de plusieurs fois par semaine, voire quotidiennes, à plusieurs fois par mois. L'équipe reste réactive si la situation d'un jeune le requiert.

Certains ont un projet professionnel plus abouti et pour d'autres, un travail autour de l'acceptation du handicap se réalise d'autant plus, compte tenu de l'âge des jeunes accueillis et des troubles psychiques majorés ou qui se structurent.

Le projet de sortie est un des axes de travail principal, qui demande du temps comme de s'adapter au rythme de chacun afin qu'ils se confrontent au principe de réalité (capacité à se gérer seul, à gérer sa solitude...).

Une convention de partenariat a été signée avec le dispositif A.R.I. A.S.A.I.S. et plus particulièrement la Résidence Maucoudinat, située au cœur de la ville de Bordeaux. Cette résidence qui peut accueillir dans des logements individuels, huit personnes adressées par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O.) pour des séjours temporaires, réserve un des logements à l'I.T.E.P. Il sert d'outils d'évaluation et d'hébergement à destination de jeunes adultes que le service d'hébergement extérieur accompagne. L'atout de ce partenariat est de proposer un hébergement dans un lieu regroupé mais individuel et vise à soutenir et à développer l'autonomie des personnes dans l'optique qu'elles puissent intégrer au plus tôt un logement de droit commun ou un service adapté à leur situation.

Cette modalité d'accueil permet de lutter contre l'isolement et le Bistrot associatif à proximité, tout comme le Théâtre Artisse peuvent permettre de se retrouver autour de propositions de ré-affiliations culturelles et citoyennes.

L'AMBULATOIRE

4.3.1.6. Le S.E.S.S.A.D. (Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile)

Le S.E.S.S.A.D. est un service médico-social rattaché à l'I.T.E.P. du Grand Barail et fait partie intégrante du D.I.T.E.P. du Pôle Grand Barail. Les jeunes sont admis sur décision de la C.D.A.P.H. et les prestations d'accompagnement sont financées par la Sécurité Sociale tout comme les prestations d'accompagnement de l'I.T.E.P.

Le S.E.S.S.A.D. est un service ambulatoire. En ce sens, il n'est pas un lieu d'accueil proposant un hébergement ou un accueil de jour mais un service regroupant une équipe pluridisciplinaire de professionnels du milieu spécialisé et de la santé (éducateurs spécialisés, psychologue, médecin psychiatre, assistante sociale, direction), qui se déplacent selon les besoins pour intervenir dans les endroits où évoluent les jeunes accompagnés.

Le S.E.S.S.A.D. du D.I.T.E.P. Pôle Grand Barail a été officiellement reconnu par le décret n°2016-14 du 03 mai 2016. Il répond aussi à la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui sous-tend l'accès plein et entier de la personne handicapée à la vie de la cité et sa participation à la vie en société, dans un processus d'inclusion sociale et éducative des jeunes en situation de handicap.

En assurant un soutien spécialisé en milieu ordinaire, le S.E.S.S.A.D. est un des acteurs essentiel de ce processus d'inclusion.

Son action vise à accompagner le jeune dans son bien-être et sa maturation dans les différents pans de son développement, physique, affectif, cognitif et relationnel.

Elle se fait en accord et au mieux en alliance avec les parents.

Pour cela, le S.E.S.S.A.D. peut intervenir dans les différents cadres de vie du jeune : au domicile, sur son lieu scolaire, sur le lieu de ses activités, ou dans les locaux du S.E.S.S.A.D. Les axes d'intervention visent ainsi à soutenir l'inscription familiale, scolaire et sociale, afin d'accompagner le passage progressif à la vie adulte et l'ouverture au monde professionnel.

Le S.E.S.S.A.D. du Pôle Grand Barail accompagne 15 jeunes, garçons et filles, âgés de 13 à 21 ans.

Pour les plus jeunes, le soutien à la scolarité inclusive est prioritaire, alors que pour les plus âgés, il s'agit surtout de l'accompagnement à l'insertion professionnelle, à l'instar de ce que proposerait un S.E.S.S.A.D. Pro.

Les orientations de travail s'articulent autour de trois axes, éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques, et sont définies à l'occasion de l'écriture du P.P.A. de chaque jeune, après bilan d'une période d'observation. Il est revu chaque année, et intègre la mise en œuvre du P.P.S. (Projet Personnalisé de Scolarisation).

Les réponses s'appliquent à être personnalisées. Elles sont principalement individuelles, mais peuvent ouvrir à des accompagnements sous forme d'ateliers en petits groupes.

D'un point de vue éducatif, le P.P.A. s'appuie sur le recueil d'observations et d'évaluations faites conjointement par les professionnels et le jeune autour de son environnement personnel et familial, de son cadre de vie, de ses relations sociales et ses loisirs, de sa santé et ses rééducations, de son alimentation et de son hygiène, de ses capacités à se déplacer et utiliser les moyens de transport, de sa scolarité et de son projet professionnel, et éventuellement de ses ressources financières.

L'utilisation du « guide du référent » permet de croiser les regards du professionnel et du jeune, et de fixer ensemble les objectifs de travail.

L'accompagnement éducatif se construit au travers d'une relation qui se tisse progressivement avec le jeune et sa famille.

Les éducateurs sont amenés à travailler sur les enjeux de l'adolescence au sein de la famille, les remaniements personnels et familiaux qu'ils impliquent et les projets qui s'en suivent.

Les éducateurs peuvent utiliser des outils rééducatifs, et des adaptations techniques au travers de l'organisation et du quotidien (repères spatio-temporels, aide à l'organisation, la planification et l'exécution des tâches). Un soutien scolaire peut compléter de ce qui est mis en place au sein de l'école.

L'accompagnement thérapeutique n'est pas systématique. Il s'appuie sur la demande du jeune et/ou de ses parents, des observations des éducateurs : demande d'avis, de réévaluation, de soutien psychothérapeutique, d'aide à la parentalité, d'orientation vers une structure hospitalière, ou réorientation plus générale du projet (renouvellement d'orientation, réorientation vers une structure de réhabilitation psychosociale...).

L'accompagnement social s'oriente particulièrement vers un soutien des parents pour l'accès et/ou le renouvellement aux droits favorisant l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle (aide aux transports...).

Le S.E.S.S.A.D. intervient sur l'ensemble de la Métropole de Bordeaux et au-delà, selon les besoins et projets des jeunes. Il s'inscrit dans des logiques de dispositif et de parcours. C'est un interlocuteur central du travail de partenariat et de réseau.

5 L'OFFRE DE SERVICE ET L'ORGANISATION

Grâce à la diversité de ses différents dispositifs, le Pôle Grand Barail propose un cadre institutionnel accueillant, bienveillant, rassurant et structurant.

A l'intérieur de ce cadre, l'institution se veut souple et flexible, capable de s'adapter aux besoins et à l'évolution de chaque usager.

Pour satisfaire à ces objectifs, l'institution s'appuie sur le travail de l'équipe pluridisciplinaire et sur l'implication de l'ensemble des professionnels dans la mise en œuvre des projets individuels.

Le travail d'accompagnement se fait en collaboration avec le jeune, la famille, les différents partenaires (santé, préprofessionnel, logement, loisirs...) dans le respect de la personne, et vise à rendre ce jeune le plus autonome possible en fonction de ses potentialités.

L'accompagnement s'appuie sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A.) pour favoriser l'accès à l'autonomie, à l'insertion socio-professionnelle et à prendre soin de soi.

5.1 Approche globale de l'accompagnement

5.1.1 La fonction thérapeutique

Elle s'incarne par les professionnels du pôle thérapeutique, mais également par l'ensemble des membres de l'équipe pluri professionnelle. A ce titre, c'est au cours des réunions d'équipe que cette fonction s'élabore, offrant la possibilité de mettre au travail une pensée collective. Celle-ci permet d'assurer de façon « la plus continue possible » la fonction contenante et donc thérapeutique de l'institution.

Les adolescents que nous recevons ne sont pas véritablement en mesure de tolérer ou d'élaborer les conflits de leur monde interne. Ils le contre investissent et l'exportent à l'extérieur. Cela se traduit par la prévalence des agirs sur la mentalisation mais aussi sur la tendance à exporter leur vie interne dans un environnement psychique disponible que constitue l'institution.

L'institution fonctionne sur le modèle qu'elle constitue une enveloppe psychique élargie de l'espace psychique du jeune et qu'elle accepte d'en assurer la fonction supplétive. Les professionnels reçoivent les paroles, les émotions, les angoisses, les conflits des jeunes, bref, tout ce qui fait souffrance chez le jeune. Le travail d'élaboration collective d'équipe vise à accueillir cette souffrance, reçue sous forme clivée, confuse et chaotique chez chacun des professionnels, de la mettre en commun afin de la détoxiquer, de la transformer, et ainsi la contenir pour mieux la comprendre. C'est parce que l'enveloppe psychique institutionnelle sera devenue contenante qu'elle pourra :

- stabiliser les forces contraires qui agitent le psychisme du jeune ;
- permettre en retour que le jeune réinvestisse sa pensée, se représente son monde interne de façon moins douloureuse, dangereuse, étrange ou étrangère ;

Il s'agit donc pour les équipes de travailler dans un souci d'interdisciplinarité et donc de faire exister des temps de travail et d'élaboration collective pour chaque jeune accueilli.

5.1.2 La fonction éducative

La fonction éducative se décline selon la spécificité des différentes modalités d'accompagnement (accueil de jour, accueil de nuit, S.E.S.A.D.) et les différents modes d'hébergement (internat, chambre d'autonomie, chambre en ville), en individuel ou en collectif.

Les différents dispositifs peuvent être un lieu de vie, d'accueil, d'aide et de protection, et aussi, un lieu d'élaboration et de projet, un lieu pour l'utilisateur d'appropriation de son histoire, un lieu de parole et d'écoute, un lieu d'expériences.

Les modalités d'accompagnement répondent à une indication, à un besoin, à un projet qui fait sens pour tous. Il s'agit d'accompagner les usagers sur un parcours qui leur est propre, en fonction de leurs besoins et de leurs potentialités.

Le groupe devient un lieu de prise de responsabilité, d'échange, d'écoute, de partage mais aussi de conflits à apprendre et à gérer.

Le «vivre ensemble» impose de fait des règles, des aptitudes relationnelles à même de détecter les difficultés individuelles de chacun de ses membres.

Les équipes travaillent à la mise en place avec le jeune et ses parents d'un projet réaliste et cohérent.

En cela, il met l'accent sur la scolarité, la formation professionnelle, l'inclusion par le logement et les apports induits en termes d'estime de soi et d'intégration sociale.

Il s'agit aussi à travers l'individu, de l'accompagner dans un apprentissage et le développement de son autonomie sur tous les plans : du quotidien, de prendre soin de soi, de son alimentation et de son hygiène de vie...

Le rôle de l'éducateur est prépondérant notamment en ce qui concerne l'accompagnement concret du jeune dans les différentes démarches liées à son parcours d'insertion. Un travail de co-construction se fait avec le jeune, sa famille et les différents partenaires dans une dynamique de réseau.

Il est important de placer le jeune dans une position dynamique et réaliste de manière à élaborer un projet durable. Sa parole est entendue, ses besoins et ses limites évalués pour mettre en perspective la réalité de son projet.

5.1.3 La fonction pédagogique

La plupart des jeunes accueillis a rencontré des difficultés d'insertion scolaire en scolarité classique ou d'insertion professionnelle en milieu ordinaire, du fait :

- De leur faible niveau d'acquisitions ;
- De leurs troubles du comportement ;
- De leurs troubles psychiques ;
- voire des différents éléments associés ;

Un accompagnement pédagogique individualisé, différencié, en effectif réduit, en alternance avec des ateliers techniques, éducatifs et thérapeutiques est mis en place. Ce travail d'adaptation et d'individualisation est indispensable.

L'expression des «manifestations» s'éprouve souvent dans les espaces de scolarité.

La majorité souffre d'exclusion ou de rejet, de difficultés d'apprentissage, de sentiment d'échec, de manque de confiance et d'estime de soi.

Les manifestations s'expriment en classe sous forme de manque de concentration, d'attention, de confiance, pouvant générer des accès de violence, des décharges émotionnelles.

L'unité d'enseignement offre des espaces d'apprentissage scolaire, capables de contenir la manifestation des troubles et des conflits que cela génère.

Il importe donc que l'établissement puisse faire des propositions adaptées à chaque situation sous forme de projet personnalisé de scolarité (P.P.S.).

Même si parfois les capacités intellectuelles sont préservées, tous les jeunes ont accumulé des retards scolaires souvent considérables au regard de leur classe d'âge. Cela demande un travail de renoncement sur la volonté d'inclusion souvent voulue par les parents et le jeune.

Le faible niveau d'acquisitions de tous les jeunes, outre les troubles du comportement et les troubles psychiques, expliquent leurs difficultés d'insertion scolaire et plus tard professionnelle dans les structures d'apprentissage de type C.F.A.

L'évolution de l'agrément (accueil de jeunes à partir de 13 ans) et l'évolution de la population de jeunes présentant des troubles psychiques parfois importants, conduisent d'autant plus à adapter les temps de scolarité et les programmes, en fonction des âges, des niveaux et des troubles.

5.1.4 Le service social

L'assistante de service social intervient auprès des jeunes de l'ensemble des dispositifs du Pôle Grand Barail. Elle intervient dès la préadmission, tout le long de l'accompagnement et jusqu'à la sortie.

Elle apporte un soutien spécifique et les accompagnements autour de questions sociales en lien direct avec la problématique du jeune : dossiers sociaux, accès aux droits, dossiers d'orientation... Elle mène en outre les rencontres avec le jeune et sa famille, assure les interventions et leurs ajustements en lien avec l'équipe et avec les partenaires socio-éducatifs.

Dans le champ social, le partenariat est une question essentielle. Le service travaille en réseau avec les différents services sociaux, et prend en compte notamment, les évolutions fortes de la protection de l'enfance.

A l'occasion de la sortie, elle accompagne le jeune adulte dans la réalisation de son projet en fonction des besoins et tout particulièrement sur la question de l'accès au logement inclusif.

Le service peut également proposer aux jeunes un suivi à la fin de l'accompagnement (décret du 8/01/2005), selon différents dispositifs (appels téléphoniques, rendez-vous,...), réguliers dans les trois premiers mois suivants la sortie, puis selon les demandes ou les nécessités.

5.1.5 Le travail avec les familles

Au moment de la procédure d'admission, la rencontre avec la famille et le jeune permet de recueillir la parole et les attentes de chacun. Cet échange permet d'affiner le diagnostic et les besoins en accompagnement permettant d'engager toute décision concernant le projet personnalisé d'accompagnement.

Lors de la procédure d'admission :

- *La famille est informée* des divers aspects de l'accompagnement. Elle est régulièrement tenue au courant des activités de l'enfant, de ses acquisitions, de son état de santé.
- *La famille est associée* chaque fois qu'elle le désire ou que cela est possible. Elle joue un rôle actif dans l'accompagnement de son enfant. L'alliance avec elle est travaillée.

Elle est donc associée aux différentes phases du projet individuel.

- *La famille est soutenue* : elle est aidée, accompagnée, en fonction de sa composition, de sa dynamique, de sa demande ou du contexte.

Lorsque la famille est absente pour quelque raison que ce soit, l'établissement formalise des modes de collaboration avec les services enfance-famille du Conseil Départemental de la Gironde.

Chaque professionnel de l'institution peut travailler en collaboration avec les familles, chacun dans son domaine de compétences.

Le pôle Grand Barail a mis en place le C.V.S. (Conseil de la Vie Sociale) afin de favoriser la participation des familles et des jeunes.

5.1.6 Le rôle des services généraux et administratif

L'établissement dispose de services généraux et administratifs sur l'ensemble des sites.

De manière générale, l'ensemble de ces professionnels bien identifiés apportent une réelle valeur ajoutée à l'accompagnement des jeunes.

Ceci permet une disponibilité et une réactivité des équipes en place.

- Surveillant de nuit : il prolonge le travail éducatif et développe un lien privilégié avec les jeunes ;
- Maîtresse de maison : elle assure un travail de proximité autour de l'investissement et l'accès à une autonomie ;
- Agent de service intérieur : veille à la bonne marche et à la propreté des locaux, à l'entretien du linge ;
- Agent d'entretien : il veille à la bonne marche et à la sécurité des locaux. Il peut associer les jeunes dans l'entretien, les travaux, les réparations, ... ;
- Cuisinier : il prépare et confectionne les menus et les repas. Il veille à une bonne hygiène de la cuisine ;
- Service administratif :
 - o Fonction d'accueil et de communication : la secrétaire de direction traite et fait circuler les informations administratives ;
 - o Fonction d'économat, de comptabilité, de facturation et de gestion de la caisse ;

5.1.7 L'équipe de direction

a) Le directeur

Le directeur pilote un processus de ressources en fixant des objectifs mesurables, repérables dans le temps et réalistes, nécessitant d'avoir une vision claire des objectifs à atteindre, de les définir pour être en capacité de mesurer les difficultés qui font obstacle à leur réalisation et de réfléchir aux moyens de les atteindre.

Cela se fait grâce à un travail d'équipe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels, en déléguant et en acceptant de faire confiance aux collaborateurs.

Il est aussi le garant du service rendu aux personnes accueillies, des familles et des tiers, du projet d'établissement et de l'unité organisationnelle de l'établissement. Il a à permettre la continuité et la permanence du fonctionnement de l'établissement, la sécurité des personnes, l'entretien et la conservation des biens de la structure.

Il est chargé de l'administration générale et logistique de l'ensemble des services du D.I.T.E.P. Pôle Grand Barail et veille au respect et à l'exécution des obligations légales, administratives et réglementaires en vigueur, selon les procédures et fréquences exigées, dans le cadre de la mission générale et d'utilité sociale de l'établissement. Il a un rôle de contrôle des indicateurs, des actions et de décideur.

L'association gestionnaire a précisé règlementairement certains points spécifiques de la fonction de directeur notamment dans son articulation hiérarchique et organisationnelle avec celle du directeur général : fonction auprès du personnel de l'établissement, délégations notamment en matière de gestion financière et de gestion du personnel et auprès du public accueilli.

Il ordonne les dépenses du budget alloué. Il participe aux réunions cadres des directeurs d'établissements et directeurs adjoints (CODIR) animées par le directeur général. Il est invité aux réunions du conseil d'administration et à l'assemblée générale auxquels il rend compte de l'activité de l'établissement par un rapport annuel sur le fonctionnement de l'I.T.E.P. Sa responsabilité est permanente.

Le directeur de l'I.T.E.P. travaille en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe des professionnels et tout particulièrement avec la directrice adjointe, avec qui il constitue l'équipe de direction. Il pilote la réunion cadres regroupant le directeur, la directrice adjointe, le médecin psychiatre et les psychologues.

b) La directrice adjointe

Elle est le remplaçant permanent du directeur dont elle est le principal collaborateur. Elle est délégataire d'un certain nombre d'attributions du directeur qui en assure la responsabilité. Elle a principalement une fonction de management opérationnel, d'animation de l'équipe médico-socio-éducative et d'administration, de gestion des ressources humaines.

Elle recherche une harmonisation fonctionnelle générale entre chaque professionnel de l'équipe éducative, médico-sociale et de son action, et ce dans le respect de leurs compétences et règles déontologiques.

Elle est habilitée par le directeur à représenter l'établissement à l'extérieur, interlocutrice dans les relations avec les familles et pour les divers tiers de l'établissement dans le cadre des relations fonctionnelles, dans un travail de partenariat et de réseau.

Elle représente un soutien technique permanent pour l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle dans la gestion administrative, budgétaire et médico-sociale d'intervention dont elle coordonne les diverses actions dans la conduite, le suivi et l'évaluation des objectifs des projets personnalisés définis dans le cadre du projet institutionnel. Elle est responsable du projet personnalisé d'accompagnement (P.P.A.) de chaque jeune accueilli et du pilotage de l'action du service. Elle pilote et co-anime les réunions « bilan projet ».

Elle participe à la réflexion sur le développement de l'établissement, au projet de la structure et l'amélioration continue des pratiques.

Elle co-anime les réunions cadres de l'I.T.E.P., participe aux réunions cadres des directeurs d'établissements et directeurs adjoints (CODIR) animées par le directeur général. Elle peut être invitée aux conseils d'administration de l'A.E.I.S. Elle participe au processus d'admission avec le directeur et les cadres experts (médecin psychiatre et psychologues). Elle co-anime avec le directeur les réunions de service.

5.2 L'organisation

5.2.1 La procédure d'admission (Cf. Annexe N° 1)

- La demande provient de la famille, de la M.D.P.H. ou d'un autre établissement.
- La demande est étudiée en réunion de cadres (de direction et techniques) pour un premier avis.
- Les rencontres sont ensuite posées entre la direction, le médecin-psychiatre, le psychologue, le jeune et sa famille.
- Les retours de ces rencontres sont discutés en réunion pluridisciplinaire.
- Une période d'observation est proposée et définie en fonction de la situation et des besoins du jeune.
- La décision est prononcée par le directeur après consultation de l'ensemble de l'équipe.
- La M.D.P.H. est informée de l'admission.

- Si l'admission est prononcée, le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et des libertés des personnes accueillies, sont remis et expliqués au jeune et à sa famille. A cette occasion, l'assistante sociale rencontre le jeune et/ou la famille.
- Le contrat de séjour ou le Document Individuel de Prise en Charge (D.I.P.C.) est signé entre la direction, les responsables légaux et le jeune.
- Le dossier de l'utilisateur est constitué.
- Si l'admission n'est pas prononcée, la famille est informée ainsi que la M.D.P.H. Le motif du refus est argumenté. Le jeune concerné peut également être réorienté vers une autre structure plus adaptée.
- En interne, certaines situations complexes sont étudiées au sein d'une commission D.I.T.E.P. Médoc/Portes du Médoc.

Ces jeunes sont orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.). Ils doivent disposer d'une notification d'orientation en cours de validité D.I.T.E.P.

Bien que certains jeunes bénéficient d'une mesure A.S.E. ou justice conjointe, le pôle Grand Barail ne se substitue pas aux établissements relevant de la protection de l'enfance ni de la protection judiciaire.

Les jeunes accueillis ne doivent pas présenter des conduites addictives ou délinquantes installées, ni de troubles psychiques décompensés. Le diagnostic le plus communément retrouvé est celui des troubles du comportement et des troubles émotionnels de l'enfance (C.I.M. 10).

5.2.2 La fin de l'accompagnement (Cf. Annexe N° 2)

L'accompagnement à l'I.T.E.P. est un passage dans la vie des jeunes accueillis.

La fin de l'accompagnement est donc une étape importante du projet de vie du jeune. A ce titre, elle s'anticipe, se prépare quelles que soient les raisons qui la déterminent, avec le jeune, sa famille et les partenaires, ...

Cette ultime étape peut être sollicitée par :

- Le jeune lui-même, ou sa famille, en collaboration avec l'institution, lors de l'élaboration du P.P.A. et travaillée autour d'un projet de sortie.

- Le jeune et/ou sa famille peuvent également mettre un terme à la prise en charge lorsque les modalités d'accompagnement proposées ne correspondent plus à leurs attentes.
- L'institution demande auprès de la C.D.A.P.H., l'arrêt de l'accompagnement, dans ces différents cas de figure :
 - Si indication de réorientation ;
 - Si le comportement du jeune met en danger durablement ou de façon récurrente, sa sécurité, celle de ses pairs et/ou des professionnels ;
 - Si le jeune ne se saisit pas ou plus de l'accompagnement proposé ;
 - Si le jeune ne respecte pas les termes du contrat de séjour ou du D.I.P.C. ;
- L'institution fait une demande auprès de l'A.R.S. d'une dérogation pour poursuivre l'accompagnement au-delà de 21 ans pour finaliser la concrétisation de certains projets de sortie, et ce, à condition, que le jeune adulte soit partie prenante du projet engagé.

Quelques soient les modalités de fin d'accompagnement, l'institution travaille avec les différents partenaires dans le respect d'une logique de parcours, pour limiter les ruptures.

6 LES RESSOURCES DE L'ETABLISSEMENT

6.1 Professionnels et compétences mobilisés

Le D.I.T.E.P. Pôle Grand Barail dispose de 31 salariés dont 26 E.T.P. répartis comme suit :

Sur l'ensemble des dispositifs :

- 1 E.T.P. directeur
- 1 E.T.P. directrice adjointe
- 0.5 E.T.P. médecin psychiatre
- 0.5 E.T.P. assistante sociale
- 1 E.T.P. secrétaire de direction
- 0,5 E.T.P. adjointe d'économat

- 1 E.T.P. ouvrier polyvalent d'entretien

Site de Bordeaux Lac :

- 3 E.T.P. éducateurs spécialisés ou moniteur éducateur
- 1 E.T.P. moniteur éducateur sur la fonction dédiée d'A.M.O.T.
- 1 E.T.P. éducateur sportif
- 2 E.T.P. éducateurs techniques
- 1 E.T.P. éducatrice scolaire
- 1 E.T.P. enseignante éducation nationale
- 0,5 E.T.P. psychologue
- 0,5 E.T.P. maîtresse de maison
- 1,25 E.T.P. surveillant de nuit
- 1 E.T.P. lingère / agent d'entretien au ménage
- 1 E.T.P. cuisinier

Service Hébergement Extérieur :

- 3,5 E.T.P. éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs
- 1 E.T.P. maîtresse de maison
- 0,25 E.T.P. psychologue
- 1,25 E.T.P. surveillant de nuit

Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile :

- 2 E.T.P. éducateurs spécialisés
- 0,25 E.T.P. psychologue

6.1.1 Organigramme (Cf. Annexe 3)

6.1.2 Fonction et rôles par métiers

- ***Le directeur par délégation du Président***

- Est chargé des fonctions d'animation, de direction et d'administration générale ;
- Est garant de l'application du projet d'établissement ;
- Prononce l'admission et la fin de prise en charge des personnes accueillies ;
- Dirige, organise et coordonne l'équipe des techniciens de l'établissement ;
- Organise les relations avec les familles ;
- Met en place, en lien avec les personnes ressources du siège, l'évaluation interne et la démarche qualité ;
- Est responsable de l'application des lois et des règlements en matière de droit du travail ;
- Est responsable, en matière d'embauche du personnel non cadre en C.D.I. ou C.D.D. ;
- Est responsable, en matière de licenciement et de procédure disciplinaire des personnels non cadres ;
- Planifie la formation et le perfectionnement de l'ensemble du personnel ;

- ***La directrice adjointe***

- Est remplaçante permanent du directeur : elle reçoit délégation y compris la signature pour :
 - Organiser le fonctionnement quotidien de l'institution et les activités développées pour les usagers ;
 - Prendre toutes les mesures qui s'imposent en cas d'urgence ;
- Elabore les projets avec l'équipe ;
- Assure la mise en place des actions définies dans le projet d'établissement en concertation avec les équipes techniques ;
- Participe à l'élaboration des P.P.A. et en assure le contrôle ;

- Planifie les différentes réunions de fonctionnement ;
 - Participe, en collaboration avec le directeur, à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et l'amélioration du service, dans le cadre de l'évaluation interne ;
 - Organise et gère les horaires de travail des personnels ;
 - Fait émerger les besoins de formation ;
 - Veille à la mise en place et à l'animation des réunions ;
- **Le médecin psychiatre** intervient sur les trois services : I.T.E.P., service hébergement extérieur et S.E.S.S.A.D. Il est le responsable du soin qu'il organise par :
- L'évaluation clinique aux 3 temps de la prise en charge : processus d'admission, séjour, réorientation ;
 - La prescription et le suivi des traitements médicamenteux ;
 - Le suivi régulier d'accompagnement des familles des jeunes accueillis selon des modalités adaptées aux spécificités des situations ;
 - Les apports théorico-cliniques à l'équipe lors des diverses réunions ou de rencontres informelles ;
 - Les liens avec les partenaires extérieurs tels que les établissements de soin, les médecins-psychiatres (thérapeutes privés ou personnels d'établissements), les médecins généralistes (de famille ou attachés à l'établissement), les médecins spécialistes en cas de pathologies somatiques spécifiques ;
 - Co-animation de groupes de paroles ;
- **La psychologue** intervient essentiellement sur la structure d'internat et d'accueil de jour, aux niveaux d'une clinique institutionnelle et d'une clinique individualisée. Elle rencontre exclusivement les adolescents sur des espaces collectifs et individuels.
- Au niveau institutionnel : il participe aux différents temps du processus d'admission, à l'élaboration théorico-clinique lors des différentes réunions, à l'évaluation clinique et à la mise en place d'ateliers éducatifs et thérapeutiques ;
 - Au niveau d'une clinique individualisée : le psychologue intervient sur les espaces collectifs et individuels :

- Au niveau des espaces collectifs : co-animation de groupes de parole, participation à des ateliers éducatifs ;
- Au niveau des espaces individuels : suivis psychologiques selon des modalités adaptées aux spécificités de chacun, suivis psychothérapeutiques hebdomadaires, bilans psychologiques ;
- **La psychologue attachée exclusivement au service hébergement extérieur et au S.E.S.A.D.** participe aux différents temps du processus d'admission, à l'élaboration avec l'éducateur référent et le jeune, du projet personnalisé d'accompagnement (P.P.A.).
 - Elle rencontre les jeunes lors d'entretiens réguliers ou ponctuels, en lien avec des circonstances particulières ;
 - Elle est susceptible d'animer un groupe de parole ou atelier thérapeutique pour les jeunes hébergés en chambre d'autonomie et en appartement ;
- **L'éducateur spécialisé ou moniteur éducateur** oriente ses actions vers le développement de la personnalité et la socialisation.
 - Il participe à l'élaboration et à l'application des P.P.A. ;
 - Il assure la sécurité, le bien-être au quotidien ;
 - Il anime les activités éducatives ;
 - Il est en lien avec les différents intervenants et partenaires dans le cadre éducatif, pédagogique, professionnel, social et thérapeutique ;
 - Il participe aux différents temps du quotidien (lever, repas, soirée et coucher) ; les repas pris par l'équipe éducative avec les jeunes sont compris dans leur temps de travail ;
- **Le référent parcours** est un membre de l'équipe éducative du pôle d'accueil du jeune. Il est le pivot de l'accompagnement du jeune, sous l'autorité du directeur, dans le cadre du projet d'établissement.
 - Après élaboration pluridisciplinaire du P.P.A., il est le garant de sa mise en œuvre et de son évaluation ;
 - Il est l'interlocuteur attitré du jeune dont il coordonne le projet et suit le parcours ;

- Il est l'interlocuteur repéré par la famille du jeune et l'ensemble des professionnels ;
 - Il est en lien avec les différents intervenants et partenaires dans le cadre éducatif, pédagogique et professionnel ;
 - Il est présent aux différentes réunions concernant la situation et notamment les réunions partenariales ;
- ***L'éducateur technique***
- Il propose des espaces d'apprentissage cognitifs et techniques adaptés à l'âge et à la problématique des jeunes accueillis ;
 - Il permet la découverte du geste, de la matière, du développement de compétences nouvelles ;
 - Il intervient en complément ou en appui des temps scolaires et professionnels et vise la valorisation des compétences cognitives et techniques ;
 - Il anime des activités techniques dans ou en dehors de l'établissement (« chantiers école » en partenariat avec des entreprises viticole, maraîchage.. ou du milieu protégé en E.S.A.T.) ;
- ***L'éducatrice scolaire***
- Elle assure l'organisation et la pédagogie des jeunes en situation de scolarisation interne ;
 - Elle assure des soutiens scolaires individuels des jeunes scolarisés à l'extérieur de l'établissement ou en situation de formation en alternance ;
 - Elle réalise les évaluations scolaires (GEVASCO) et participe aux E.S.S. (Equipes de suivi de Scolarité), coordonnées par l'enseignante référente de secteur, au sein de l'unité d'enseignement ;
- ***L'enseignante***
- Elle assure la pédagogie des jeunes en situation de scolarisation interne ;
 - Elle réalise les évaluations scolaires (GEVASCO) et participe aux E.S.S. (Equipes de suivi de Scolarité), coordonnées par l'enseignante référente de secteur, au sein de l'unité d'enseignement ;

- **L'A.M.O.T.**

- Il favorise la sécurisation du parcours professionnel du jeune en milieu ordinaire ou le cas échéant en milieu protégé ;
- Il est formé à l'emploi accompagné, dispositif d'appui aux personnes en situation de handicap, destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail ;
- Il apporte un soutien à l'insertion professionnelle ainsi qu'un accompagnement médico-social au jeune ainsi qu'un appui et un accompagnement de l'employeur, pour prévenir ou remédier aux difficultés rencontrées par le jeune dans son activité professionnelle (aide à l'adaptation des postes et de l'environnement de travail si besoin) ;
- Il participe à l'évaluation de la situation du jeune, en tenant compte de ses choix professionnels, de ses capacités et de ses besoins ainsi que de ceux des employeurs ;
- Il aide le jeune dans la détermination de son projet professionnel et dans sa mise en œuvre par la mise en place de stages, contrat d'apprentissage ou tout autre dispositif adapté ;
- Il assiste le jeune dans sa recherche de stage, d'emploi, de formation en lien étroit avec les entreprises susceptibles de recruter ainsi que les services publics de l'emploi (Mission Locale, Cap Emploi, C.F.A...) ;
- Il adresse et assure un relais avec la plateforme Handamos susceptible d'accompagner le jeune à la sortie de l'établissement et tout au long de son parcours professionnel ainsi que de son employeur (lors de la recherche d'emploi mais aussi en poste) ;

- **L'assistante de service social**

- Elle établit et développe les relations de l'institution avec les familles ;
- Elle participe au dispositif d'admission ;
- Elle informe les familles et/ou les jeunes dans le cadre de la mise en place de missions administratives, en lien avec les projets individuels ;
- Elle participe à l'élaboration des actions pluridisciplinaires ;

- **Le service administratif**

○ **La secrétaire de direction**

- Elle assure la rédaction de tous les documents internes à l'établissement et pour le Pôle ;
- Elle assure le suivi de la logistique de tous les courriers ;
- Elle assure la gestion du standard et de l'accueil physique ;
- Elle est en appui de la direction sur le suivi et la gestion des décomptes horaires des salariés (utilisation de logiciels spécifiques) ;
- Elle assure le suivi des emplois du temps et des rendez-vous du directeur et directrice adjointe, médecin psychiatre ;
- Elle réalise le classement des documents concernant les différents salariés ;
- Elle réceptionne et classe le dossier des jeunes (utilisation de logiciels spécifiques) ;

○ **L'adjointe d'économat**

- Elle a la responsabilité technique de l'ensemble des services généraux (organisation de leur travail) ;
- En collaboration avec la direction :
 - Elle assure la gestion des dépenses et de la caisse ;
 - Elle assure la gestion de la facturation, de la paie (éléments de salaire, cotisations sociales) ;
 - Elle assure le suivi des différents contrats avec les fournisseurs ou autre entreprises ;

- **Les services généraux**

○ **Le cuisinier**

- Il assure la préparation des repas du midi et du soir ;
- Il veille à respecter un équilibre diététique ;
- Il veille à maintenir le plaisir et la convivialité à travers la qualité des repas ;

- Il assure les commandes en collaboration avec l'adjointe d'économat ;
 - Il veille au respect des normes H.A.C.C.P. ;
 - Il maintient un lieu sûr et propre ;
- **La lingère**
 - Elle assure l'entretien de l'ensemble du linge de maison ainsi que du linge personnel des jeunes ;
 - Elle assure la propreté et l'hygiène de l'ensemble des lieux institutionnels ;
- **L'ouvrier d'entretien polyvalent**
 - Il assure la maintenance et l'entretien régulier et quotidien de tous les lieux institutionnels ;
 - Il assure les réfections fondamentales simples de l'ensemble de ces lieux, en accord avec un plan d'intervention défini par la direction et l'adjointe d'économat ;
 - Il assure tous les relevés réglementaires (température, compteurs véhicules...) ;
- **Le surveillant de nuit**
 - Il assure une veille debout de 22 H 15 à 08 H 15 sur les deux sites de l'institution du lundi au jeudi soir, ainsi que le dimanche soir ;
 - Il participe au coucher des jeunes, assure les levers précoces ;
 - Il assure la continuité de l'accompagnement avec les équipes de jour ;
- **La maîtresse de maison**
 - Elle assure une fonction polyvalente dans les deux structures d'hébergement ;
 - Elle assure une partie de l'organisation quotidienne du cadre de vie ;
 - Elle coordonne sa mission en lien avec l'équipe éducative autour de l'accompagnement du jeune dans les actes de la vie quotidienne ;

6.1.3 Plan de formation (Cf. Annexe 4)

La complexité des typologies des jeunes accueillis au sein du dispositif intégré de l'I.T.E.P. Pôle Grand Barail et l'évolution des différentes législations inhérentes aux institutions médico-sociales, sont autant de facteurs qui s'imposent aux établissements, pour favoriser une mise à jour permanente.

La formation professionnelle, individuelle ou collective se doit donc d'être partie intégrante du fonctionnement institutionnel, afin que l'ensemble des professionnels soit en mesure d'optimiser son ou ses actions, au service du projet d'accompagnement personnalisé de chaque jeune.

Toutes les options de formation peuvent avoir du sens, qu'elles soient réalisées en interne ou en externe, et pour peu qu'elles soient en cohérence avec l'offre de service que l'établissement se doit de rendre aux bénéficiaires.

La politique de l'établissement s'inscrit dans la politique associative. L'établissement a fait le choix d'alterner entre des formations collectives et des formations individuelles, d'une année à l'autre.

6.1.4 L'organisation des réunions

➤ Site de Bordeaux lac

- Selon un calendrier établi et en alternance (lundi à partir de 9 H 00 et jusqu'à 12 H 30) :
 - Réunion pré-pro avec l'A.M.O.T., l'éducateur technique, l'éducatrice scolaire et la directrice adjointe ;
 - Réunion de projets individuels en présence du référent parcours, de l'équipe médico-psychologique, de l'assistante sociale, de l'enseignante ou éducatrice scolaire, de l'éducateur technique, de l'A.M.O.T. et de la directrice adjointe ;
 - Analyse des pratiques à destination de l'équipe éducative et pédagogique, animée par un intervenant extérieur, une fois par mois ;
 - Réunion équipe éducative et pédagogique ;
 - Réunion pluridisciplinaire avec l'équipe éducative, médico-psychologique ;
 - Réunion générale en présence de tous les salariés de l'établissement travaillant sur le site de Bordeaux Lac. C'est un espace d'informations, de gestion de la vie «organisationnelle» de l'institution. Ces éléments sont

énoncés par le directeur et/ou par la directrice adjointe. C'est également un espace d'échanges, de prise de parole pour les salariés.

- Réunion grande salle (lundi de 13 H 15 à 14 H 00) réunissant l'ensemble des professionnels du site de Bordeaux Lac et les jeunes ;
- La réunion cadres (mercredi de 9 H 00 à 11 H 00) regroupe le directeur, la directrice adjointe, le médecin-psychiatre et les deux psychologues. Elle a pour but de gérer le fonctionnement global de l'institution.

➤ **Service Hébergement Extérieur**

- Réunion pluridisciplinaire (mardi de 11 H 00 à 13 H 00). Elle réunit l'ensemble des acteurs professionnels du service. C'est une réunion d'informations et une réunion où sont abordées les situations des jeunes selon l'actualité et les projets individuels suivant un calendrier pré établi.

➤ **S.E.S.A.D.**

- Réunion pluridisciplinaire (mardi de 9 H 00 à 11 H 00). Elle réunit l'ensemble des acteurs professionnels du service. C'est une réunion d'informations et une réunion où sont abordées les situations des jeunes selon l'actualité et les projets individuels suivant un calendrier pré établi.

➤ **Au niveau institutionnel**

- Réunion institutionnelle avec l'ensemble des professionnels du Pôle, selon un ordre du jour établi par la direction de l'établissement, à raison d'une part trimestre.
- Groupe qualité constitué de professionnels représentatifs de chaque métier du Pôle dont la mission est de s'assurer de l'élaboration et du suivi du plan d'amélioration continue de la qualité du Pôle. La mise en place d'un C.V.S. ou de toute autre représentation et participation des jeunes et de leurs familles est abordé dans le cadre du groupe qualité.

6.2 Ressources matérielles

➤ Site de Bordeaux-Lac

Le bâtiment de l'I.T.E.P. se découpe en deux niveaux :

- Le rez-de-chaussée abrite les lieux de vie des adolescents :
 - 12 chambres individuelles avec salle de bain
 - 1 grande pièce de vie avec :
 - Une salle TV et audio
 - Une salle de jeux et bibliothèque
 - Le bureau de l'équipe éducative
 - Le bureau de l'A.M.O.T.
 - L'infirmerie
 - 1 zone de stockage lingerie
 - 1 lingerie buanderie
 - 1 cuisine
 - 1 salle à manger
 - 1 salle du personnel
 - Le bureau syndical
- L'étage regroupe :
 - Le service administratif
 - La direction
 - Le bureau du médecin psychiatre
 - Le bureau de la psychologue
 - Le bureau de l'Assistante sociale
 - La scolarité
 - 1 salle de classe
 - 1 espace informatique

- La salle de réunion
- 1 studio de musique
- Le bureau du C.E.

Le bâtiment extérieur accueille le pôle préprofessionnel et le local pour l'ouvrier polyvalent d'entretien. Il y a :

- 1 salle de classe (pré-pro)
- 1 atelier technique de sensibilisation à des gestes professionnels sur différents supports :
 - La petite mécanique
 - La menuiserie
 - Les espaces verts



- 1 local pour l'ouvrier polyvalent d'entretien.



➤ Sites du Bouscat

Le S.E.S.S.A.D. :

- 1 salle de réunion ;
- 1 bureau éducateur ;
- 1 bureau psychologue ;
- 1 salle de bain ;
- 1 cuisine ;

Service Hébergement Extérieur :

– *Chambres d'autonomie :*

- 1 bureau des éducateurs ;
- 1 salle commune ;
- 1 cuisine ;
- 1 lingerie ;
- 4 studios individuels équipés ;
- 1 garage ;

– *Chambres en ville :*

- 1 lieu d'accueil ;
- 1 salle d'activité et de soutien scolaire ;
- 1 bureau pour les entretiens ;
- 1 cuisine ;

6.3 Ressources financières

Le financement de l'établissement est autorisé dans le cadre d'une activité arrêtée pour cinq ans (2018-2023) autour d'un C.P.O.M. des I.T.E.P. de l'association, par l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine (A.R.S.).

L'organisation du travail des salariés de l'I.T.E.P. Grand Barail est régie par la Convention Collective Nationale de Travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.

Un accord relatif à la réduction du temps de travail permet aux salariés, non cadres, de travailler, à temps plein 35 heures par semaine.

6.4 Les systèmes d'information

Le passage en Dispositif Intégré, les accompagnements dans une logique de parcours, l'ouverture vers la cité amènent les professionnels de différents services à travailler auprès d'un même jeune. Le partage de l'information est alors nécessaire pour fluidifier et optimiser ce parcours et les systèmes d'information permettent d'y contribuer, à travers des outils de gestion informatisés (dossiers dématérialisés des jeunes accueillis, des personnels...), utilisation de logiciels spécifiques (GLOBULE, VIA TRAJECTOIRE, KELIO...).

Le cadre de ce partage d'information est à construire en développant le système d'information respectant un certain nombre de bonnes pratiques professionnelles et un cadre réglementaire précis.

L'établissement est soumis à la loi informatique et libertés n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, avec des obligations renforcées avec l'application depuis le 25 mai 2018 du nouveau règlement européen R.G.P.D. (Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles).

Dans ce cadre, l'association et l'établissement se mettent en conformité à travers la désignation d'un délégué à la protection des données, la sécurisation des systèmes d'information, la rédaction d'une charte d'utilisation informatique et d'un référentiel de bonne pratique en matière d'identitovigilance.

L'actualisation du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement sera également à faire pour informer les jeunes et leurs familles de leurs droits.

7 LE PARTENARIAT ET LE RESEAU

Le travail de partenariat s'opère à tous les niveaux professionnels et vise à améliorer l'accompagnement des jeunes. Il cherche à faciliter un travail de lien, de coordination dans une visée opérationnelle.

Quelques exemples au niveau éducatif, le partenariat avec les entreprises sur des « chantiers écoles », le milieu protégé avec un E.S.A.T. mais aussi les Missions Locales, Pôle Emploi, Handamos...

A un autre niveau, toute association sportive et/ou culturelle. Les différents établissements scolaires au niveau de la scolarité et les enseignants référents.

Au niveau social, les M.D.S.I. et les inspectrices du Conseil Départemental, la justice et les associations de protection.

8 PARTIE PROJECTIVE

Il y a lieu, dans le cadre de ce nouveau projet d'établissement, d'utiliser les forces existantes, les atouts et savoir saisir les nouvelles opportunités :

- Poursuivre le développement du travail en réseau et de partenariat (C.H.R.S., S.A.V.S., S.A.M.S.A.H., E.S.A.T., services de réhabilitation psychosociale, services de droits communs, services de tutelles, C.A.C.I.S., C.E.I.D., ...) ; notamment de par la confrontation des publics, surtout en S.E.S.S.A.D., de jeunes porteurs de T.S.A., de troubles DYS et de troubles associés.
- Penser l'hébergement des jeunes adultes, notamment ceux accueillis au sein du Service Hébergement Extérieur autour de la notion de l'habitat inclusif, en s'accordant une certaine flexibilité des réponses et des modalités d'accompagnement ;
- Poursuivre le partenariat avec la Résidence Maucoudinat d'A.S.A.I.S. comme outil supplémentaire et complémentaire pour l'hébergement de jeunes adultes ;
- Poursuivre l'engagement sur l'Emploi Accompagné à travers la plateforme Handamos ;

- Augmentation du nombre de studios en chambre d'autonomie, évolution de 4 à 6. La mixité récente positive est à poursuivre. De plus, peu de jeunes remplissent les critères pour accéder aux chambres en ville mais relèvent plutôt d'une indication d'une chambre d'autonomie. Ce constat illustre d'autant plus la nécessité d'augmenter la capacité du nombre des chambres d'autonomie et d'augmenter l'âge d'agrément de 18 – 25 ans avec la création d'un service spécifique ;
- Accompagnement des jeunes après 21 ans en pensant un accompagnement à la vie sociale et professionnelle pour les 21-25 ans. De fait, nous sommes amenés à demander régulièrement des dérogations d'accompagnement pour des jeunes âgés de plus 21 ans. Face à ce constat, nous demandons la création d'un service spécifique 18 – 25 ans ;
- Projet immobilier concernant le Pôle Grand Barail : I.T.E.P. et S.E.S.S.A.D. avec mutualisation de certains espaces et implantation du S.E.S.S.A.D. sur le même site ;

9 FICHES ACTIONS

DITEP PÔLE GRAND BARAIL	
Fiche action N° 1	Nom de la fiche action : Mise en place d'une formation collective sur le Référent Parcours
Objectif général	Former le personnel éducatif de l'ensemble du D.I.T.E.P. Médoc / Porte du Médoc à la fonction de Référent Parcours
Objectif spécifique N° 1.1	Accompagner les professionnels dans l'appropriation de leur rôle en tant que Référent de Parcours
Objectif spécifique N° 1.2	Intégrer le nouveau cadre réglementaire et comprendre la psychopathologie des jeunes accueillis
Objectif spécifique N° 1.3	Développer des conditions institutionnelles et un travail interdisciplinaire et partenarial pour mettre en œuvre le projet de soin de la personne
Action N° 1	Organisation de la mise en place des formations
Action N° 2	Choix de l'organisme de formation, des thèmes
Fonction du responsable	ASSOCIATION/DIRECTEUR
Membres du groupe projet (personnes ou service concernés)	Groupe cadres du D.I.T.E.P. Médoc / Porte du Médoc : <ul style="list-style-type: none"> - Choix de l'organisme de formation - Choix des thèmes
Bénéficiaires	Professionnel éducatif des I.T.E.P. de l'A.E.I.S. et de St Vincent de Paul
Moyens	Une journée de formation par professionnel et rédaction d'une fiche de fonction.
Echéance	Octobre 2019 – Action comprise dans une fiche action du C.P.O.M.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de professionnels formés - Réalisation de la formation
Evaluation	Evaluation intermédiaire dans 6 mois

DITEP PÔLE GRAND BARAIL	
Fiche action N° 2	Nom de la fiche action : Extension de l'âge de l'agrément et création d'un service spécifique 18-25 ans
Objectif général	Accompagnement des jeunes au-delà de 21 ans.
Objectif spécifique N° 1.1	Eviter les ruptures de parcours pour les jeunes âgés de 21 à 25 ans.
Action N° 1	Demande de l'extension de l'agrément à 25 ans.
Action N° 2	Création d'un service spécifique 18-25 ans.
Objectif spécifique N° 1.2	Leur donner le temps de construire et de finaliser un projet de sortie sur des dispositifs de droit commun.
Action N°1	Accueil dans le service des chambres en ville.
Fonction du responsable	ASSOCIATION / DIRECTEUR
Membres du groupe projet (personnes ou service concernés)	Groupe cadres : <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du projet - Validation du projet par le bureau de l'Association
Bénéficiaires	Les jeunes adultes de 18 – 25 ans avec une orientation I.T.E.P.
Moyens	Création d'1,5 E.T.P. éducatif.
Echéance	Fin 2020
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes de 18 – 25 ans accueillis - Nombre de dérogations actuelles demandées à l'A.R.S.
Evaluation	Evaluation intermédiaire dans 6 mois.
Analyse globale (difficultés, forces et faiblesses...)	Passage de 38 à 40 situations avec augmentation de la capacité d'accueil des chambres d'autonomie avec 2 studios supplémentaires et création du service spécifique 18 – 25 ans.

DITEP PÔLE GRAND BARAIL	
Fiche action N° 3	Nom de la fiche action : Projet Immobilier
Objectif général	Construction d'un nouveau bâtiment répondant aux normes d'accueil spécifique aux Etablissements Médico Sociaux et au projet du Pôle Grand Barail.
Objectif spécifique N° 1.1	Répondre aux différentes modalités d'accueil selon les projets individuels des jeunes.
Action N° 1	Hypothèse A : Vendre la totalité du terrain actuel et construire un bâtiment sur un nouveau foncier proche, inclus dans la cité et accessible aux transports.
Action N° 2	Hypothèse B : Vendre les 2/3 du terrain actuel, construire un bâtiment aux normes sur la partie restante en rasant le bâtiment actuel.
Objectif spécifique N° 1.2	Rassembler sur le même site l'hébergement pour les mineurs, l'accueil de jour et le service ambulatoire.
Objectif spécifique N° 1.3	Mutualiser des espaces (salle de réunion, salle à manger, city stade...).
Fonction du responsable	ASSOCIATION/DIRECTEUR
Membres du groupe projet (personnes ou service concernés)	Groupe qualité : <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion et présentation des différentes étapes du projet - Consultation de l'ensemble des professionnels et des jeunes
Bénéficiaires	Jeunes et professionnels du Pôle Grand Barail
Moyens	Convention passée avec le Crédit Agricole Immobilier
Echéance	Construction livrée en 2022
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre au cahier des charges de l'A.R.S. : inclusion dans la cité, proximité des transports, des établissements scolaires ;
Evaluation	Evaluation intermédiaire dans 1 an.

DITEP PÔLE GRAND BARAIL	
Fiche action N° 4	Nom de la fiche action : Outils loi 2002-2
Objectif général	Actualisation des outils de la loi 2002-2 : livret d'accueil et règlement de fonctionnement.
Objectif spécifique N° 1.1	Intégrer la nouvelle réglementation générale de protection des données personnelles
Action N° 1	Informers les familles et les jeunes des changements du système d'information
Action N° 2	Rédiger la charte d'identitovigilance et la charte informatique
Objectif spécifique N° 1.2	Mettre à jour les documents en lien avec l'actualisation du Projet d'Etablissement
Action N° 1	Rendre accessible les documents aux publics accueillis (utilisation de la méthode Facile à Lire et à Comprendre, mise en vie...)
Fonction du responsable	ASSOCIATION / DIRECTEUR
Membres du groupe projet (personnes ou service concernés)	<p>Association</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'une charte informatique <p>Groupe cadres D.I.T.E.P. Médoc / Porte du Médoc</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'une charte d'identitovigilance <p>Groupe qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un groupe de travail sur l'actualisation et l'accessibilité du LA, RF - Consultation de l'ensemble des professionnels et des jeunes
Bénéficiaires	Familles, jeunes et professionnels du Pôle Grand Barail
Moyens	Désignation d'un délégué à la protection des données personnelles
Echéance	Fin 2020
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Livret d'accueil - Règlement de fonctionnement - Chartes
Evaluation	Evaluation intermédiaire dans 6 mois.

DITEP PÔLE GRAND BARAIL	
Fiche action N° 5	Nom de la fiche action : Démarche qualité
Objectif général	Réalisation de la deuxième évaluation interne
Objectif spécifique N° 1.1	Apprécier la conformité des prestations fournies
Action N° 1	Constater les écarts entre les situations observées et les situations souhaitables
Action N° 2	S'inscrire dans une démarche continue des pratiques professionnelles en proposant des actions d'amélioration
Objectif spécifique N° 1.2	Préciser de manière concrète les valeurs associatives déclinées dans les établissements
Fonction du responsable	DIRECTEUR
Membres du groupe projet (personnes ou service concernés)	Groupe qualité : <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des différentes étapes de la démarche - Constitution d'un groupe de travail constitué de professionnels représentatif de chaque fonction et service - Consultation des jeunes
Bénéficiaires	Professionnels du Pôle Grand Barail
Moyens	Utilisation du référentiel des bonnes pratiques de l'A.E.I.S.
Echéance	Fin 1 ^{er} trimestre 2021
Indicateurs	- Rapport et conclusions de l'évaluation interne
Evaluation	Evaluation intermédiaire fin 2020.